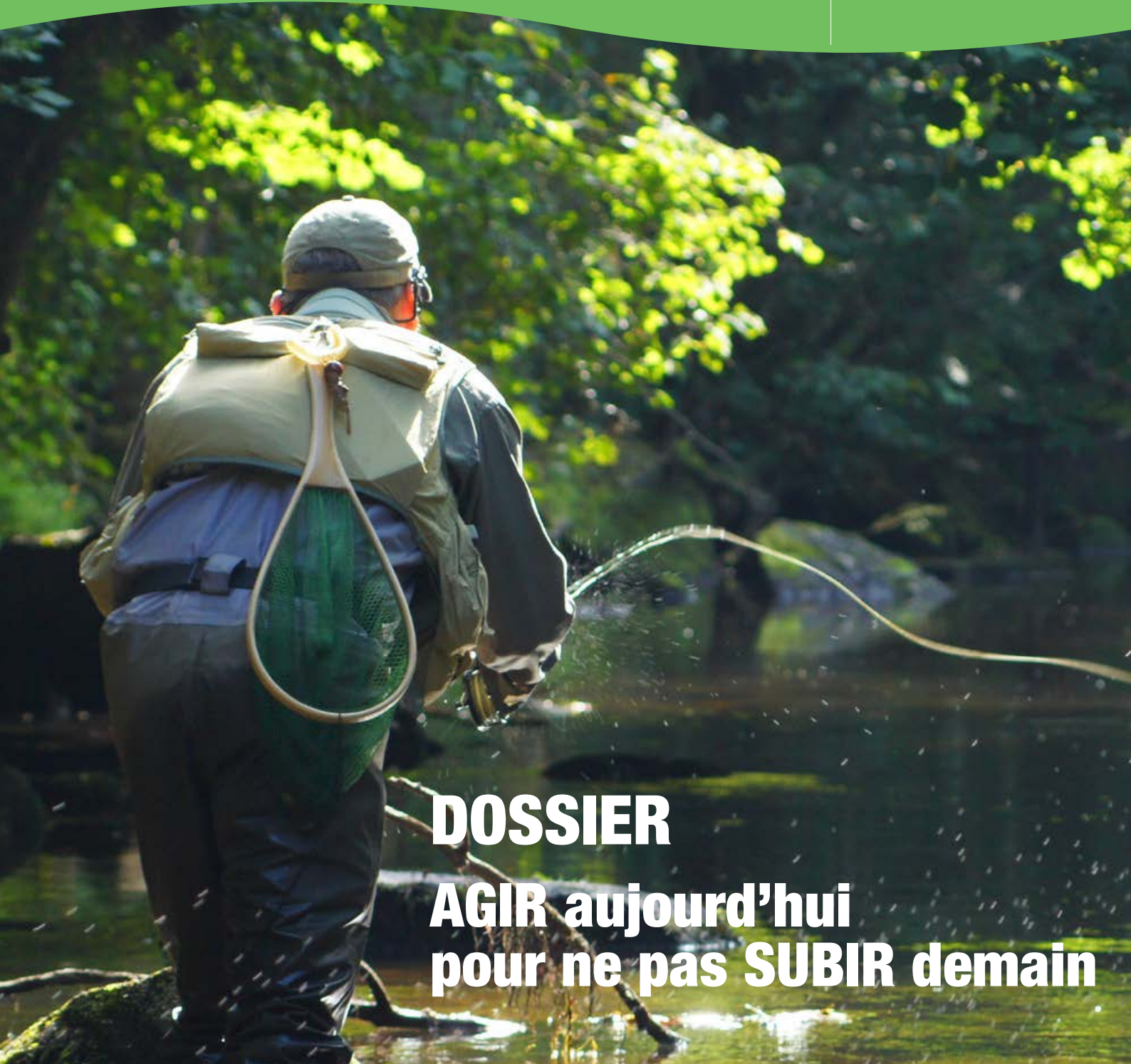


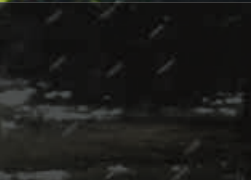
Eau & Rivières

de Bretagne



DOSSIER

AGIR aujourd'hui pour ne pas SUBIR demain



6

PESTICIDES, NOTRE PAYS
EST-IL PRÊT AU CHANGEMENT ?

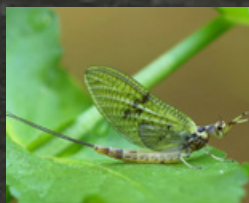
19

APRÈS 20 ANS D'ATTENTE,
RICOCHETS EST DE RETOUR !



4

LA LUTTE CONTRE LES NITRATES EN
BRETAGNE : LE REFLET D'UN TYPE
D'AGRICULTURE QUI DÉRAILLE



8

ÉPHÉMÈRES DE FRANCE :
L'OMBRE DE LA MENACE...

Dour ha Stêrioù Breizh

Eau & Rivières
 de Bretagne

**Devenez mécène et
 soutenez l'action
 d'Eau & Rivières de Bretagne !**

Plus d'infos sur
www.eau-et-rivieres.org/mecenat

Contactez nous
02 96 21 38 77

ou partenariat@eau-et-rivieres.asso.fr

BELLE-ISLE EN TERRE

L'AQUARIUM
 des curieux de Nature



02 96 43 08 39

aquarium@eau-et-rivieres.asso.fr



Dour ha Stêrioù Breizh

Eau & Rivières
 de Bretagne

OFFRIR
 DE NOUVEAUX HORIZONS
 A L'ÉCO-IMPRESSION



cloître
 IMPRESSIONS & SOLUTIONS

02 98 40 18 40

| LANDERNEAU RENNES PARIS |

Adhérer, c'est agir.
 Et vous,
 que faites-vous
 pour l'eau ?

**Merci de
 nous retourner
 ce coupon,
 accompagné de
 votre règlement à :**

**Eau & Rivières
 de Bretagne
 7, place du Champ
 au Roy
 22200 Guingamp**

Renouvellement ☐ oui ☐ non

Nom, Prénom

adresse

CP commune

téléphone

e-mail

profession ou compétence

Simple adhésion ☐ 25 € ☐ 10 € (tarif réduit*)

Adhésion/abonnement à la revue ☐ 40 € ☐ 25 € (tarif réduit)

Adhésion conjoint, enfant(s) ☐ 8 € :

Nom, Prénom

Abonnement seul ☐ tarif unique 20 €

Je fais un don supplémentaire (66% déductibles) de :

☐ 30 € ☐ 45 € ☐ 100 € ☐ ou _____ €

Adhésion des associations ☐ 50 €

Je ne dispose pas d'Internet et je souhaite recevoir les informations
 par voie postale, cochez ici : ☐



© Jimmy Dorcy

Sommaire

Page 3

Éditorial

Pages 4-5

La lutte contre les nitrates en Bretagne : le reflet d'un type d'agriculture qui déraile

Pages 6-7

Pesticides, notre pays est-il prêt au changement ?

Page 8

Éphémères de France : l'ombre de la menace...

Page 9

Contes et patrimoine

Page 10

Maman ! J'ai trouvé une salamandre verte !!

Dossier

Agir aujourd'hui pour ne pas subir demain

Page 19

Après 20 ans d'attente, Ricochets est de retour !

Page 20

Naissance de l'AAPPMA du Léguer

Page 21

Le coin des associations

Pages 22-25

Brèves

Pages 26

À lire

Page 27

Écho des marais

Illustrations

Nono

Michel Riou

DEVONS-NOUS NOUS RESIGNER ?

« La maison brûle et nous regardons ailleurs » avait fait dire Nicolas HULOT à Jacques CHIRAC le 2 septembre 2002 au Sommet de la Terre à Johannesburg.

Le même Nicolas HULOT, 15 ans plus tard, quitte douloureusement le ministère de l'Ecologie en déclarant sans ambages : « la maison brûle et les politiques continuent de regarder ailleurs ».

Le temps passe et le dernier rapport du GIEC confirme que ses prévisions alarmistes de 2002 sont des réalités à venir et que nous allons vers un bouleversement quasi inexorable et dramatique du changement climatique.

Plus de quinze ans que les dangers des pesticides et du glyphosate, en particulier, sont pointés du doigt et on se doit de constater l'échec patent du programme Ecophyto. Mais rassurons-nous on nous promet, une fois encore, des solutions négociées pour bientôt.

La biodiversité se meurt, la biodiversité est morte ou presque et ce, dans l'indifférence coupable de tous ceux qui préfèrent les plaisirs consuméristes du court terme à l'avenir de la planète et de ses habitants.

A cette énumération qui tient de la nécrologie on pourrait, on devrait, ajouter l'accélération de la déréglementation environnementale et le recours aux fausses solutions dans le domaine de l'eau (multiplication des barrage/cuvette comme à Sivens) ou l'aberrante interconnexion de l'aval vers l'amont FEREL/RENNES alors qu'on a construit à grand frais des barrages inutiles.

On ne cesse de nous répéter que nous sommes impuissants. Qu'il n'y a de solutions qu'européennes voire mondiales.

Et pourtant le temps de la résignation n'est pas venu, loin de là, pense la partie agissante de la société civile. La pétition et le mouvement « nous voulons des coquelicots » (contre l'usage des pesticides), la mobilisation des « pisseurs involontaires de glyphosate » ou les marches pour le climat montrent que des citoyens conscients et responsables sont à l'avant-garde d'un mouvement qui devant les catastrophes annoncées et à venir deviendra de plus en plus puissant.

Nous n'avons pas eu besoin d'attendre de tels événements pour agir. Cela va faire 50 ans qu'Eau et Rivières a exclu le terme de résignation de son vocabulaire. 50 ans que notre association mène un combat indispensable et ceux qui, par le passé, nous traitaient de Cassandre sont aujourd'hui obligés d'admettre la légitimité et l'opportunité de notre lutte et de nos actions.



Jean-François PIQUOT

Organe de l'association Eau et Rivières de Bretagne

Directeur de la publication :

Jean-Yves PIRIOU
Eau et Rivières - 6, rue Pen ar Créach, 29200 Brest
revue@eau-et-rivieres.asso.fr

Fabrik magazine n°185 :

Chaque trimestre les bénévoles de l'association se réunissent pour préparer le sommaire du magazine. Ces réunions se déroulent au plus près des territoires d'action d'Eau & Rivières dans chacune des délégations. Toutes les compétences y sont les bienvenues (lecteurs, rédacteurs, photographes, dessinateurs...). Tous les avis comptent, mais surtout l'envie de partager et transmettre.
Rendez-vous en 2019 !

La Fabrik : Arnaud CLUGERY, Gilles HUET, Dominique LE GOUX, Estelle LE GUERN, Pauline PENNOBER, Jean-Yves PIRIOU, Mickaël RAGUENÈS, Maëlle TURRIÈS

Rédacteurs : Marcel BENOT, Anouck BONJEAN, Michel BRULIN, Arnaud CLUGERY, Gilles HUET, Dominique LE GOUX, Estelle LE GUERN, Guy LE HENAFF, Evelyne MAHO, Franck NOULIN, Pauline PENNOBER, Rozenn PERROT, Jean-Yves PIRIOU, Jean-François PIQUOT, Mickaël RAGUENÈS, Michel RIOU, Jacqueline ROLLAND, Maëlle TURRIÈS

Correctrice : Brigitte PICHARD.
Copyright Eau et Rivières de Bretagne

Dépôt légal : n° 5060
N° CPPAP 0915G87124
ISSN 01 82-0567



Fabrication :

Secrétaire de rédaction : Mickaël Raguénès
Photothèque : Mickaël Raguénès

Impression et mise en page : Cloître Imprimeurs
ZA Croas-ar-Nezic - CS 50934 - 29419 Landerneau Cedex
Le magazine Eau et Rivières est imprimé avec des encres végétales sur du Cyclus Print 100 % recyclé post-consommation sauf les 4 pages de couverture imprimées sur du couché 100 % PEFC. L'imprimeur est labellisé Imprim'Vert. Cela signifie qu'il respecte trois règles au minimum :

- la bonne gestion des déchets dangereux,
- la sécurisation des stockages de produits dangereux,
- l'exclusion des produits toxiques des ateliers.

Reproduction autorisée après accord écrit du directeur de la publication.

Adhésion/abonnement : 40 €.

Abonnement seul : 20 €.

Diffusé aux lycées de Bretagne avec l'aide du Conseil régional

Plus d'informations sur notre site :
www.eau-et-rivieres.org
Contacter le secrétariat régional
02 96 21 38 77

La gestion des abonnements/adhésions de l'association est réalisée sur fichier informatisé. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les informations vous concernant. Ce droit peut s'exercer exclusivement sur demande écrite auprès du secrétariat de la revue.



La lutte contre les nitrates en Bretagne : le reflet d'un type d'agriculture qui déraile

Tous les quatre ans, un sujet important pour nos rivières et notre littoral mobilise largement notre association : le programme d'action contre les nitrates ! Le Préfet de la région Bretagne a en effet signé le 2 août dernier le 6^e programme d'action régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole. Suite et fin du scénario dont on vous contait le prologue dans le magazine de janvier dernier (n°182).



© JY Piriou

LA PLAGE DE GUISSÉNY EN AOÛT 2018, PARTICULIÈREMENT TOUCHÉE PAR LES ULVES CETTE ANNÉE, TOUT COMME LES AUTRES SITES DU NORD-FINISTÈRE.

Retour sur les débats

Après une concertation du public fin 2017, l'Etat a organisé plusieurs réunions du comité régional Nitrate et une consultation publique en juillet. Notre association y a ardemment défendu des mesures spécifiques pour les bassins à algues vertes... en vain ! Il n'y aura donc toujours aucun dispositif réglementaire clair pour accompagner les plans locaux volontaires, coûteux et visiblement inefficaces sur ces bassins !

Eau & Rivières a également tenté de limiter l'impact des plus gros élevages en imposant des temps de présence maximum sur les « parcelles parking » autour des bâtiments. En effet, les élevages laitiers grandissent, à l'occasion de nombreux départs en retraite ou de crises du lait, et la plus forte concentration des troupeaux autour des bâtiments augmente le risque de lessivage des nitrates ! Aucune limite n'a été retenue, mais tous

les agriculteurs devront s'interroger sur ce temps de présence... Une contrainte pour les plus petits élevages et un intérêt pédagogique limité pour les plus gros quand on sait que les calculs seront effectués par les centres de gestion !

L'interdiction d'épandage des lisiers sur maïs a également fait débat, puisque le Préfet a sorti de son chapeau un nouveau calendrier : on pourra épandre dès le 15 mars partout en Bretagne, alors qu'auparavant la moitié Nord Ouest de la Bretagne devait attendre jusqu'au 31 mars ! Maintenant, seules des conditions météo particulièrement défavorables pourront faire reculer cette date, par arrêté... autant dire improbable ! Une régression dénoncée par notre association.

La profession agricole majoritaire a également tenté de ré-autoriser la destruction chimique des cultures intermédiaires pièges à nitrate (CIPAN)... Mais nous avons tenu bon : les champs orange du printemps restent interdits !



Un programme insuffisant

Au final, ce 6^e programme d'action n'est pas très différent du 5^e : une régression (dates d'épandage sur maïs) et une légère avancée (la prise en compte des parcelles parking) qui n'impacteront pas les pratiques agricoles bretonnes. Pourtant, l'agriculture, en perte d'actifs et de repères, a besoin de signaux forts à travers des mesures réglementaires claires et exigeantes !

Même l'Agence de l'eau Loire Bretagne l'a écrit, dans son avis sur le projet de programme Nitrate : « *dans les bassins versants algues vertes, la définition de mesures réglementaires ambitieuses est une condition indispensable [...] pour la mise en œuvre efficiente d'actions autres que réglementaires* » !

Nos gouvernants semblent se satisfaire de programmes réglementaires et de plans volontaires qui maintiennent depuis 25 ans la Bretagne en zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole ! Oui, les taux de nitrates diminuent, mais on n'est pas près d'éradiquer les marées vertes ou d'atteindre les taux des années 70 dans les cours d'eau. Et ne nous leurrions pas sur les causes de cette diminution : une meilleure répartition des effluents sur le territoire (grâce à l'export principalement) et le traitement du lisier, mais non pas la baisse du volume total d'azote à gérer, intimement liée à la baisse du nombre d'animaux...

Et demain ?

Avec la fin des quotas laitiers, la dérégulation et la concurrence sur les marchés – mondiaux –, ou encore les départs en retraite, les agriculteurs bretons abandonnent, les petites fermes disparaissent et celles qui restent continuent de grossir... Le programme d'action Nitrate oblige les plus grosses fermes à traiter leur lisier, mais rien n'est venu limiter l'augmentation des cheptels, inévitable en système conventionnel à faible valeur ajoutée. Seul garde-fou permettant de limiter l'agrandissement dans certains cantons : les Zones d'Excédent Structurel, dispositif qui a disparu en 2014 avec le 5^e programme d'action Nitrates !

Pire, des programmes régionaux ou nationaux d'investissement sont venus encourager cette course folle à chaque crise agricole : plan d'avenir agricole et agroalimentaire breton, plan de modernisation des bâtiments, etc. Dernière trouvaille pour booster l'économie du béton et l'export bas de gamme : le plan Energie Méthanisation ! Un leurre censé diminuer l'usage des engrais minéraux et faire disparaître les lisiers comme par magie... mais qui ne répond pas aux principes de réduction des déchets, ni à celui de l'agro-écologie. Et qui de surcroît concentre

l'azote sur les territoires avec une forte volatilité ammoniacale et permet d'augmenter la taille des exploitations ou de lancer de nouveaux projets hors-sol !

L'arbre qui cache la forêt

Le problème des nitrates est emblématique du problème structurel breton : l'excès de nitrates dans les eaux reflète la surpopulation animale bretonne... Le cheptel breton est trop important pour notre territoire ! Et les nitrates ne sont qu'une petite partie – certes la plus visible – des effets de ce déséquilibre : excès de phosphore qui polluent les plans d'eau douce, excès de potassium dont on ne connaît toujours pas l'impact sur l'environnement, pollution par les pesticides et les antibiotiques dont les effets néfastes ne sont plus à démontrer, pollution de l'air avec son cortège de maladies cardiovasculaires et respiratoires, forte consommation d'eau (au cœur des enjeux climatiques), etc.

Pourtant la profession majoritaire agricole continue de demander la régression de la réglementation environnementale tout en tenant bon sur ses objectifs de production : **entre 2000 et 2017**, maintien des effectifs pour les porcs charcutiers, les poulets de chair et les volailles de ponte, et moins de vaches mais plus de lait ! Tout le contraire de la demande sociétale en faveur de la qualité et de l'environnement ! Sans oublier la baisse de la **consommation de viande** de 12% en 10 ans...

La Bretagne ne semble donc toujours pas être prête à changer de modèle agricole, en témoigne encore ce débat sur le programme d'action Nitrate. A quand une Bretagne sans algues vertes, et des acteurs qui prennent en compte les limites de notre territoire et sa fragilité ?

Estelle Le Guern

Des responsables agricoles bien culottés !

Alors que les taux de nitrates n'ont toujours pas atteint les normes pour la potabilisation, la Chambre d'agriculture de Bretagne demande à la Commission Européenne la levée des restrictions sur 4 bassins versants pollués : Ic (22), Bizien (22), Horn (29) et Échelles (35). En effet, sur ces quatre rivières, depuis 2007, une réglementation limite les épandages azotés d'engrais et de lisier sur les sols. En cause, les taux de nitrates très élevés interdisant toute utilisation pour l'eau potable.

Aujourd'hui, les taux ne respectent toujours pas la réglementation et trois de ces rivières (Ic, Horn, Bizien) se déversent dans des baies ou des estuaires encore couvertes d'algues vertes ! De plus, sur l'Ic et le Bizien, les deux captages publics d'alimentation en eau potable des populations ont été fermés et de coûteux travaux d'interconnexion ont dû être payés par les contribuables. Situation identique de fermeture sur l'Horn, qui a conduit le syndicat intercommunal à créer un nouveau captage sur la rivière de Morlaix ! Les contribuables payent aussi depuis des années les plans de lutte successifs, ainsi que les frais de ramassage et de traitement de ces marées vertes...

Pourtant la chambre d'agriculture de Bretagne se permet de demander un assouplissement des règles d'épandage !! Le commissaire européen à l'environnement sollicité a semble-t-il eu une oreille attentive... Au grand dam de notre association, qui lui a rappelé dans un courrier de défendre le bien commun plutôt que de se faire le relais de revendications corporatistes contraires à l'intérêt général !

A suivre...

Entre 2000 et 2017

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique annuelle définitive jusqu'en 2016, semi-définitive 2017

Étude entre 2007 et 2016 du Credoc - Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie - Septembre 2018



Pesticides, notre pays est-il prêt au changement ?

Énième révision des objectifs du plan Écophyto, augmentation des quantités de pesticides vendues, loi Labbé, verdict de procédure juridique mettant directement en cause la dangerosité des pesticides sur la santé, promesse gouvernementale d'interdiction de certaines molécules... Les signaux contradictoires ne cessent de se faire jour. Les citoyens sont demandeurs de voir ces produits disparaître, certains syndicats défendent mordicus qu'il est impossible de s'en passer tandis que le gouvernement ne tranche que rarement. Finalement notre pays, et notamment notre agriculture, est-il prêt à se sevrer des modes de production qui nécessitent ces substances dangereuses ?



© Mathieu Chanel (Agrobio 35)

DÉMONSTRATION DE TRAVAIL DU SOL.



© ERB

AVEC DE TELLES PRATIQUES, ON NE S'ÉTONNERA PAS DE RETROUVER DU GLYPHOSATE PARTOUT !

La contamination généralisée de notre environnement par les pesticides n'est plus à démontrer, ils sont partout y compris dans notre corps ! Pas moins de 300 molécules différentes sont autorisées sur le marché en France. Il faut y rajouter celles qui l'ont été un jour mais qui ne le sont plus ainsi que les biocides, ces pesticides qui ne sont pas destinés aux cultures : produits de traitement du bois, des façades, spray insecticides, antiparasitaires humains ou vétérinaires.

Des avancées, notamment réglementaires, ont eu lieu. S'il est interdit de désherber les fossés en Bretagne depuis 2005, ce n'est pas encore le cas partout en France.

Les pesticides sont interdits sur une grande partie des surfaces entretenues par les communes (Loi Labbé). Les particuliers ont vu leur accès aux pesticides fortement réduit au 1^{er} janvier 2017 et

l'interdiction totale est pour janvier 2019 dans les jardins amateurs.

Conséquence des multiples actions de sensibilisation passées et des restrictions d'usages pour les communes et les particuliers, les mentalités évoluent. Ce sont désormais eux qui demandent des pratiques culturales et des produits exempts de pesticides. Ce sont aussi eux qui se plaignent des produits épandus sur les champs voisins.

Fidèle à son habitude, la profession agricole majoritaire ne veut pas se voir appliquer la même formule gagnante que pour les collectivités ou les particuliers. Inconcevable de se voir imposer des interdictions : en 2017 le nouvel arrêté du 4 mai a, sous la pression des professionnels, préalablement été vidé des nécessaires améliorations de pratiques d'application au champ des phytosanitaires. Résultat, de très nombreuses interventions se font sans



appliquer les mesures de gestion réglementaires. Cependant, stratégie de la communication, la profession agricole propose actuellement un contre feu sous la forme d'un « contrat de solutions ».

Sommes-nous à la croisée des chemins ?

Oui, sans aucun doute. Les pratiques agricoles se diversifient, les surfaces en agriculture biologique progressent, le recours aux circuits courts et donc aux productions locales connaît un essor important. Toutefois, malgré des success stories intéressantes et médiatisées, il faut être très vigilant ; les chiffres sont têtus et l'emploi des pesticides progresse toujours malgré les millions d'euros investis dans les actions Écophyto. De nombreux itinéraires techniques s'appuient sur le recours aux phytosanitaires, qui sont parfois la clef de voûte du système de production. La simplification des assolements est une tendance lourde depuis des décennies. L'agriculture de précision, même hyperconnectée, mise en avant par les instituts techniques ne résoudra pas tous les problèmes. Avec les soubresauts économiques en élevage, les surfaces cultivées augmentent après chaque crise laitière ou allaitante, essentiellement au détriment des surfaces en prairies permanentes riches en biodiversité. L'augmentation de la productivité du travail et l'agrandissement des exploitations favorisent également les cultures de ventes traditionnelles (blé, maïs,...). Malgré les discours, les cultures spécialisées (pomme de terre, légumes de plein champ - de conserve notamment) et les cultures pérennes comme la viticulture et les arbres fruitiers resteront dépendantes encore longtemps de nombreuses applications de pesticides de synthèse.

Et demain ?

Les connaissances et les techniques progressent, il est donc envisageable de réduire significativement l'emploi des pesticides en agriculture, voire d'en supprimer bon nombre. Le principal levier est sans doute sociologique et humain, la pression sociétale exercée par les citoyens et les associations sera déterminante, alors que les organisations professionnelles rechignent en raison des enjeux économiques et de la sécurisation de leurs approvisionnements. Les informations techniques et scientifiques à destination des agriculteurs n'ont pas eu et n'ont toujours pas, l'ampleur et l'impartialité nécessaire : les choix techniques sont trop souvent d'inspiration syndicale sans fondements agronomiques. Écophyto, s'il n'a pas permis de réduire les consommations de pesticides, permet aux agriculteurs novateurs et clairvoyants de mettre en avant leurs expériences et savoirs-faire. Malheureusement les différents plans Ecophyto ne tiennent compte

que des pratiques à la parcelle. Or la plupart des régions françaises souffrent de plus en plus du syndrome « beauceron » ou « champenois » : des parcelles de plus en plus grandes (recherche sans limite de gain de productivité passant par le gigantisme d'un matériel peu respectueux des sols), une réduction mal endiguée des espaces de biodiversité, une simplification des assolements. Il serait sans aucun doute pertinent de choisir une politique agricole permettant de préserver un maillage d'éléments paysagers pérennes, par exemple en investissant plus dans des mesures structurantes et un réel verdissement de la PAC, plutôt que dans certaines MAEC remises en cause tous les 5 ans. Une véritable agro-écologie ne peut se concevoir que dans des paysages agricoles et ruraux ayant de grandes capacités de résilience.



Michael Raguchey

Tout ceci dans un contexte de changement climatique, véritable épée de Damoclès. Une hausse des températures favorisera les insectes et autres bioagresseurs. Un phénomène amplifié par la mondialisation des échanges qui favorise les mouvements d'espèces : les arthropodes nuisibles arrivant sans leurs cortèges d'auxiliaires, le risque de voir augmenter l'emploi des pesticides est réel.

L'inertie dans la gestion des pesticides n'est plus concevable à l'horizon 2020. Ce n'est plus 10-15 voire 20 ans de retard sur les connaissances qu'il faut avoir, nous devons collectivement anticiper les problèmes. Le principe de précaution a toute sa signification lorsqu'il s'agit d'emploi massif de molécules utilisées parfois sur des millions d'hectares ou plus simplement en bordure des gazons et aires de jeux de nos enfants et des potagers des riverains.

Guy Le Hénaff et Dominique Le Gour

PAC

Politique agricole commune

MAEC

Mesures agro-environnementales et climatiques



Éphémères de France : l'ombre de la menace...

La récente publication de la liste rouge des espèces menacées d'éphémères de France métropolitaine est particulièrement intéressante dans la mesure où elle prend en compte des insectes aquatiques bio-indicateurs.

Des éphémères et une Liste rouge

Depuis les premiers éphémères de la fin du carbonifère (il y a environ 300 MA), l'évolution a contribué à diversifier les formes des espèces actuelles. Les larves se sont ainsi fortement adaptées, colonisant tous les micro-habitats des milieux aquatiques courants ou stagnants. Cette diversité et leur exigence en matière d'oxygénation de l'eau en font de bons indicateurs des milieux aquatiques.

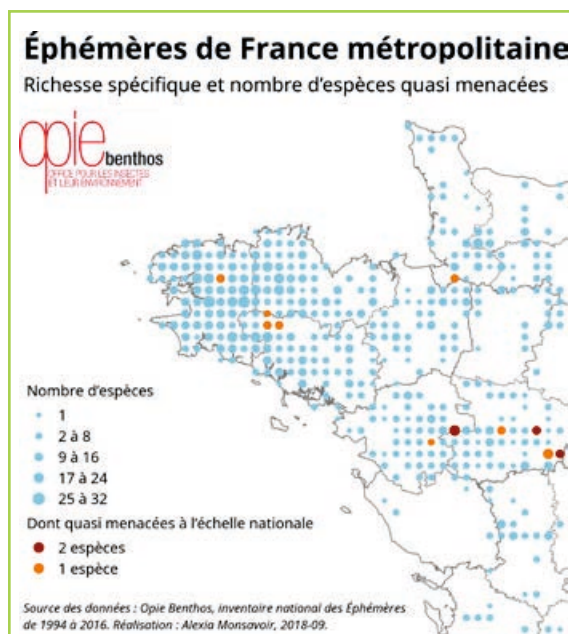
La constitution d'une liste rouge vise à évaluer les menaces qui pèsent sur ces insectes et à rassembler des informations utiles aux gestionnaires d'espaces naturels comme aux décideurs pour protéger les espèces mais, plus fondamental encore, les milieux qu'elles colonisent. Sa réalisation, coordonnée par le comité français de l'UICN et l'UMS Patrinat du Muséum national d'histoire naturelle, selon un protocole bien rôdé, s'est appuyée sur 23 000 références de la base de données de l'inventaire des éphémères de France et a permis d'attribuer une catégorie de menace à chacune des 142 espèces retenues.

Des résultats inquiétants

Cette liste rouge révèle que 22 % des espèces sont classées dans une des trois catégories « menacées » au sens UICN : 5 en danger critique d'extinction (catégorie CR), 10 en danger (EN) et 16 vulnérables (VU). Environ le tiers de ces 31 espèces est lié aux zones amont des bassins versants, généralement des ruisseaux aux eaux fraîches de moyenne et haute montagne, le caractère endémique de certaines augmentant la responsabilité patrimoniale. 15 des 23 espèces de la catégorie juste inférieure (quasi menacée NT) confirment d'ailleurs ce résultat.

Les autres espèces menacées appartiennent à des écosystèmes très particuliers et fragiles : la Loire avec une remarquable mais isolée communauté d'éphémères semblable à celle de grands fleuves d'Europe centrale ; les rivières de piémont, lieu privilégié d'extension des zones artisanales et de lotissements ; enfin les petits ruisseaux forestiers souvent temporaires au niveau des sources, les rivières galeries des massifs boisés.

Pour la Bretagne, sur les 56 espèces actuellement inventoriées de cette région (Loire nantaise comprise) aucune n'appartient à l'une des catégories menacées. En revanche quatre figurent dans la catégorie quasi menacée, composée d'espèces considérées fragiles face aux menaces et pour lesquelles le passage dans une des catégories supérieures est à redouter lors de la prochaine mise à jour de cette liste rouge. C'est principalement le cas d'espèces de la Loire nantaise, mais aussi de celles inféodées



à des milieux particuliers, par exemple les zones humides (tourbières, marais tourbeux, mares végétalisées) associées à des cours d'eau souvent de petit calibre (Elorn en amont du Drennec, haut Ellé, ...) et menacées par les pratiques agricoles, le drainage, l'assèchement. L'élaboration d'une liste rouge régionale permettrait d'ailleurs de focaliser sur quelques espèces, localisées à quelques tronçons de cours d'eau (Léguer, Ellé...) et plus rares en Bretagne que sur le territoire national.

En conclusion

Les cours d'eau conduisent toutes les nuisances, qu'elles soient des pollutions directes ou issues de dommages impactant les bassins versants. Cette première liste rouge des espèces d'éphémères de France métropolitaine constitue un fondamental point référence qui permettra de mieux visualiser la dynamique des espèces au fil des prochaines décennies. Puisse-t-elle également jouer son rôle d'outil à destination des décideurs pour annuler les atteintes sur les milieux aquatiques que généreraient leurs projets d'aménagements.

Michel Brulin



APRÈS L'ÉMERGENCE, LES ÉPHÉMÈRES SE POSENT VOLONTIERS SUR LA VÉGÉTATION DES RIVES DES RUISSEAUX.



L'eau corrompue

An dour brein

En ces temps de vie dure la possession d'un puits capable de pourvoir sans faillir aux besoins des gens et des bêtes était une grande richesse pour une ferme ou un hameau.

Cet été-là fut bien sec. Et, hélas, le printemps n'avait guère été arrosé, non plus que l'hiver. Et c'est ainsi qu'un matin de septembre le puits de Keralan livra son dernier seau d'eau. Job, le maître des lieux, repoussa son chapeau et se gratta le crâne. Que faire ? A sa connaissance le puits de la ferme la plus proche, Kervéré, n'avait pas encore donné de signes d'assèchement imminent. Bien sûr, les relations avec les gens de Kervéré n'étaient pas des meilleures. Les talus mitoyens avaient toujours été causes de disputes. Mais bon, il allait quand même solliciter l'autorisation de s'approvisionner un peu à leur puits. Per, le maître de Kervéré, ne s'embarrassa pas de prétextes ni d'excuses. Le niveau de son puits avait baissé. Il ne savait pas combien de temps il pourrait encore en tirer de l'eau. Donc il était hors de question qu'une partie de cette eau soit consommée par d'autres. Les gens de Keralan n'avaient qu'à se ravitailler à «Feunteun an traon», la source au fond de la vallée, son eau de bonne qualité était abondante. Et elle était à la disposition de tous, n'est-ce pas ?

La distance entre Keralan et la source était nettement supérieure à celle entre les deux fermes. Et par dessus le marché, le retour des barriques pleines se ferait en montée, bien raide par endroits. Mais nécessité fait force de loi. Jour après jour une charrette contenant quatre barriques se rendit à la source. Située au bord du chemin, elle était sommairement aménagée. Un bassin avait été délimité par des pierres. Étant ainsi protégée les chevaux de passage pouvaient s'y désaltérer. Elle était d'ailleurs aussi connue sous le nom de *Ar Feunteun kezeg**. On pouvait aussi y remplir un seau d'un seul geste.

La fin d'octobre apporta enfin des averses, de plus en plus répétées et copieuses. Les gens et l'attelage de Keralan s'épuisaient quotidiennement à la corvée d'eau. A Kervéré on puisait encore l'eau du puits, mais le niveau était bas. A l'approche de l'hiver l'eau souterraine restituée se manifesta au fond du puits de Keralan. Les allées et venues à la source s'espacèrent bientôt. *Ah, Doue en eus bet truez*** !

A Kervéré le niveau du puits monta aussi. Mais l'eau qui clapotait dans le seau commença à perdre sa limpidité tandis qu'un fumet de plus en plus marqué s'en dégageait. Et le goût n'était pas en reste. *Biskoazh kemend-all ! Brein eo an dour puñs*** ! Mallozh Doue***** ! L'eau du puits de Kervéré était corrompue ! Le maître et ses gens étaient consternés. Ils s'étaient crus tirés d'affaire. Mais voilà qu'il fallait aussi avoir recours à la source d'en bas.

Et c'est ainsi que les tout derniers charrois de Keralan croisèrent l'attelage de Kervéré dans la côte de *C'hreac'h Anken******. Les uns soulagés, les autres rongés par l'inquiétude et le doute.

Par Marcel Benot

En souvenir d'une conversation avec André Kerdranvat. A galon vat.



* La fontaine des chevaux

** Dieu a eu pitié

*** Jamais autant ! L'eau du puits est pourrie !

**** Malédiction de Dieu !

***** La côte de l'angoisse



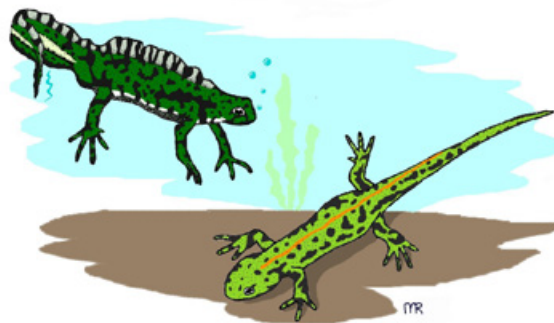
Maman ! J'ai trouvé une salamandre verte !!

Je ne compte plus les appels reçus au bureau et les témoignages rapportant des observations de curieuses salamandres qui auraient troqué le jaune citron pour le vert pomme. Une maladie ? Une curiosité de la nature ? Rien de tout ça, la salamandre en question n'en est pas une. Mais on n'en est pas si loin !

L'animal n'est pas un lézard, son corps serait recouvert d'écailles et il serait autrement plus vif. Ici, la peau est bien celle d'un amphibien : nue, fine et humide. Alors, une grenouille ou un crapaud ? Non plus, car nous sommes en présence d'une queue bien développée. Il ne reste donc plus qu'une solution : il s'agit d'un triton. Et plus exactement du triton marbré, l'une des cinq espèces présentes dans notre région. Et celui-ci est **le plus grand** avec une taille maximale de 17 cm, quasiment comme une salamandre tachetée. Cependant, il en diffère sur plusieurs points. La peau granuleuse est gris noir et marbrée d'un beau vert ; on y distingue une belle ligne vertébrale orangée plus ou moins visible. La queue est comprimée, et non cylindrique. Voilà pour le descriptif. Et pour ce qui est des mœurs, on note aussi des différences.

Nageur et danseur

Même si, comme la salamandre, le triton marbré est parfois débusqué sous une grosse pierre ou un tas de bois, celui-ci n'y passe pas tout son temps. Comme tout bon triton, son année se partage en deux phases. La première, terrestre, où il mène une vie secrète, dans un **gîte**, en gros de juin à décembre. Puis la deuxième, aquatique, consacrée à la reproduction dans une mare au beau milieu du bocage, d'un bois, d'un village... A leur arrivée dans l'eau, les mâles se parent d'une superbe crête et d'une ligne dorée le long de la queue qui prend l'apparence (et la fonction) d'une nageoire pour l'occasion. Car si la salamandre nage comme une pierre, le triton est un champion dans ce domaine ! Mais cette queue a aussi un rôle de séduction. Lors de la parade, le mâle effectue une danse durant laquelle il va littéralement fouetter les flancs de la femelle avec des mouvements brusques et saccadés. Pas rancunière, celle-ci, si elle est consentante, lui rend un léger coup de museau qui déclenchera le dépôt du **spermatophore**. Il reste ensuite à la femelle – avec l'aide du mâle qui l'oriente – à capter cette masse gélatineuse dans son cloaque. Chez les tritons, pas d'accouplement, et presque pas de contact donc.



LE MÂLE TENTE DE SÉDUIRE LA FEMELLE EN EFFECTUANT SA DANSE NUPTIALE.»

Une fois la rupture consommée, la femelle va pondre ses œufs, chacun collé soigneusement au revers d'une feuille parmi la végétation aquatique. Elle en dispersera ainsi plusieurs centaines durant la saison !

Protégé mais menacé

Après une quinzaine de jours, de petites larves en sortiront. Celles-ci sont comme leurs parents, des prédateurs exclusifs. Mais avant de consommer des vers et des chenilles, elles commenceront par des proies plus modestes (zooplancton, larves de moustiques...). Munies de branchies externes bien visibles, elles vont se développer dans la mare durant trois mois environ. Après, **des poumons** prendront le relais et ce sera le début de l'aventure terrestre. Et il faudra attendre au moins trois ans pour trouver l'âme sœur. De longues années durant lesquelles il faudra braver les nombreux dangers qui rôdent. Et ce ne sont pas les prédateurs qui sont les plus à craindre, mais l'homme et ses gros sabots. Car l'animal a beau être protégé, il n'en est pas moins menacé par la destruction de ses habitats (bocage, zones humides, mares...), les pollutions, les changements climatiques... Le triton marbré n'existe que dans la péninsule ibérique et dans la partie ouest de la France. Il est en déclin dans plusieurs régions. Chacun de nous a le devoir de tout mettre en œuvre pour que vive encore pendant très longtemps la « salamandre verte ».

Michel Riou

Le plus grand

Le triton crêté, autre grande espèce, est un peu moins robuste. Pour faire connaissance avec les autres : <https://www.eau-et-rivieres.org/livrets-peda>

Gîte

Un tas de bois, un terrier de rongeur, une vieille souche, un trou d'arbre mort...

Spermatophore

Ce système permet la transmission de sperme sans copulation chez certains animaux

Poumons

Comme tous les amphibiens, malgré les poumons, la respiration se fait surtout au travers de la peau. On parle de respiration cutanée.

AGIR aujourd'hui pour ne pas SUBIR demain

A tous ceux qui claironnent en Bretagne et ailleurs que les problèmes de l'eau seraient derrière nous, ces derniers mois ont apporté un démenti formel : de la rade de Brest, gravement contaminée par les rejets domestiques, industriels et agricoles, à nos cours d'eau anéantis par les déversements accidentels (sic !) de lisier, de la sécheresse qui frappe à nouveau au déclin de la biodiversité ordinaire dans nos vallées, les signaux d'alerte sont à l'orange voire au rouge.

Certes, en Bretagne, plus vite qu'ailleurs grâce à la mobilisation des citoyens et du réseau associatif, des progrès ont été accomplis et notre patrimoine naturel comme nos paysages n'ont rien à envier à celui des régions voisines. C'est le résultat d'une prise de conscience collective que la pollution n'était pas la rançon -fatale- du « progrès » mais le résultat d'un manque d'anticipation et d'analyse globale. C'est aussi le résultat d'efforts financiers considérables qui ont permis de faire reculer une partie des dégradations qui perturbent, des sources à la mer, nos milieux aquatiques.

Raison de plus pour ne pas baisser les bras face aux enjeux d'aujourd'hui et de demain : dérèglement climatique, émergence de nouveaux polluants chimiques, contamination chronique par les pesticides et les bactéries, intensification et concentration des productions agricoles de masse, rouleau compresseur de l'urbanisation notamment sur la frange littorale et autour des grandes agglomérations.

Agir aujourd'hui pour ne pas subir demain, l'occasion nous est donnée par la consultation de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne qui prépare le futur Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (2022-2027). Donnons notre avis sur les principaux enjeux et la stratégie d'action à développer ! Critiquons les insuffisances ! Proposons les améliorations indispensables !

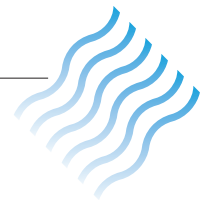
Comme les petits ruisseaux font les grandes rivières, chacune de nos contributions permettra de faire avancer la politique de l'eau. Alors allons-y !



**Donnez votre avis
SUR L'AVENIR DE L'EAU**

**2 NOV. 2018
> 02 MAI 2019**

LES COMITÉS DE BASSIN



Des textes suffisants pour protéger nos rivières ?

© ERB

Les citoyens connaissant l'existence de ce document, le SDAGE, sont peu nombreux, ceux qui en connaissent l'importance encore moins. Pourtant il impacte directement la protection de nos rivières, des milieux aquatiques et des eaux côtières.

Vous avez dit SDAGE?

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ou SDAGE est un document de planification, défini à l'échelle d'un grand bassin versant, fixant des objectifs de reconquête de la qualité des eaux. La France métropolitaine est divisée en 7 grands bassins-versants, la Bretagne étant entièrement couverte par le SDAGE Loire-Bretagne.

Le SDAGE est le principal outil de mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau, directive européenne qui a pour objectif l'atteinte du bon état de toutes les masses d'eaux d'ici 2027. En France, c'est à travers les agences de l'eau que sont élaborés ces fameux plans de gestion. Elles comportent un comité de bassin où sont représentés les décideurs (élus, administrations) et la plupart des usagers (industriels, agriculteurs, pêcheurs, associations de consommateurs et d'environnement...). C'est lui qui a la charge d'élaborer et de réviser le SDAGE suivant des cycles de 6 ans.

Si le contenu du SDAGE n'est pas directement opposable aux citoyens, les documents administratifs doivent lui être compatibles (SRADDET, SCOT, PLUi,...). Il est donc indispensable qu'il soit rédigé de manière précise et ambitieuse, afin de lui permettre d'assurer une protection concrète de nos rivières !

Citoyens vous êtes consultés !

Afin de permettre la contribution du public, plusieurs phases de consultation sont prévues. Cette consultation porte sur les « questions importantes », qui sont les questions auxquelles le SDAGE devra répondre pour améliorer la qualité des masses d'eau. C'est à partir de celles-ci que sera ensuite organisée la réflexion pour le prochain SDAGE.

Comment participer ?

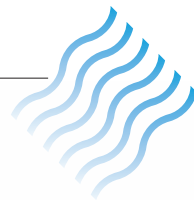
Cette consultation s'étend du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2019. Elle concerne tous les habitants du territoire Loire-Bretagne.

*Répondez à une enquête
d'une dizaine de questions*

Rendez-vous sur le site :

www.prenons-soin-de-leau.fr

Toute association, collectivité, entreprise ou groupe d'acteur peut en faire autant. Ce formulaire existe aussi en format papier et est largement diffusé par les associations partenaires de la consultation comme c'est le cas pour Eau & Rivières. Pour être complet, les contributions peuvent être libres et donc formulées sur papier ou par courriel à sdage@eau-loire-bretagne.fr



© ERB

Des progrès insuffisants

Malgré les nombreux et coûteux plans de restauration de la qualité de l'eau qui s'accumulent depuis une vingtaine d'années les résultats restent insuffisants !

Avant de se questionner sur la pertinence des questions posées, il est indispensable de faire le point sur la situation actuelle. Rappelons qu'une eau en bon état est une eau qui permet une vie animale et végétale riche et variée (rivières, plans d'eau, zones humides, estuaires et eaux côtières). C'est une eau exempte de produits toxiques, une eau disponible en quantité suffisante pour satisfaire tous les usages. Il s'agit donc ici, non seulement d'évaluer les progrès accomplis mais aussi de quantifier les efforts qui restent à fournir (voir tableau).

Ce sont les plans d'eau qui connaissent la situation la plus critique, seul 5 % d'entre eux sont en bon état ! En cause, les apports excessifs de phosphore et les pesticides liés à l'agriculture intensive. Cet état catastrophique doit amener à remettre en cause les projets qui envisagent la construction de retenues/barrages/bassines comme une solution face au changement climatique !

Si on note quelques améliorations sur les cours d'eau, comme la réduction des pollutions ponctuelles, plusieurs difficultés portent toujours atteinte à la qualité de l'eau en Bretagne :

- les rejets diffus liés à l'agriculture intensive (nitrates, pesticides, phosphore) dont les transferts vers les milieux aquatiques sont aggravés par la destruction du paysage bocager (disparition des prairies naturelles, arasement des talus, drainage des zones humides)
- les aménagements et/ou la gestion déficiente des obstacles modifiant l'écoulement normal des cours d'eau et perturbant la circulation des espèces piscicoles migratrices

Les seuls paramètres de la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE) basés sur la chimie et la biologie donnent une vision biaisée de la qualité des eaux côtières et des estuaires. Or cette même DCE impose la prise en compte des directives-filles, que sont la directive Eaux conchylicoles et la Directive Eaux de Baignade, qui ont aussi des objectifs de Bon Etat. Mais c'est loin d'être le cas car les rejets domestiques et d'animaux d'élevage engendrent des contaminations bactériologiques et virales préjudiciables aux usages littoraux (baignade, loisirs nautiques) et à l'activité conchylicole.

En conclusion, les niveaux de contaminations actuels sont incompatibles avec les objectifs de bon état écologique et il ne faut plus attendre pour agir : en 2027, nous devons avoir atteint cet objectif !



70 %

des eaux côtières sont au moins en « bon état » écologique (en 2013)

**QUALITÉ
DES EAUX
CÔTIÈRES**



5 %

des plans d'eau sont au moins en « bon état » écologique (en 2013)

**QUALITÉ
DES PLANS D'EAU**



62 %

des eaux des estuaires sont au moins en « bon état » écologique (en 2013)

**QUALITÉ
DES EAUX DES
ESTUAIRES**



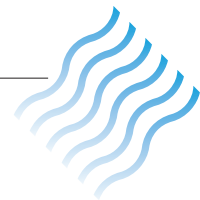
35 %

des cours d'eau sont au moins en « bon état » écologique (en 2013)

**QUALITÉ
DES COURS D'EAU**

**CARTOGRAPHIE
ISSUE DE
L'OBSERVATOIRE DE
L'ENVIRONNEMENT
EN BRETAGNE**

pour ne pas SUBIR demain



Pollution de l'eau, tous responsables

Agriculteurs, industriels, collectivités, particuliers participent, chacun à leur échelle, à la pollution des eaux.

© ERB

Nitrates, phosphore, médicaments, solvants, pesticides, plastiques... la liste des molécules et sous-produits que nous utilisons et qui finissent irrémédiablement dans l'eau ne cesse de s'allonger. À celles-ci s'ajoutent les pollutions organiques et microbiologiques sans compter les éventuels désordres liés à leur prolifération comme les algues vertes, les blooms de cyanobactéries... Il est nécessaire d'agir ! Les approches à privilégier sont celles permettant d'empêcher toute nouvelle dégradation, de réduire les pollutions tant à la source que par leurs voies de transfert aux milieux aquatiques et de maintenir un bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques, naturellement épurateurs.

Que prévoit le SDAGE ?

Principalement une poursuite des actions engagées en complément des différents plans d'action existants (Écophyto 2, lutte contre les marées vertes...) : réduire l'utilisation des intrants en agriculture, des pesticides et micropolluants dans tous les usages ; limiter les risques de transfert ; protéger les sols en surface...

Nécessité d'aller plus loin et plus vite

Malheureusement sans dispositions ambitieuses permettant d'accélérer les changements de pratiques et les évolutions de système, le nouveau SDAGE n'apportera qu'une plus-value faible aux politiques existantes, dont l'efficacité est insuffisante.

Entretien avec

Xavier PERSONNIC

Président de l'Hameçon Paimpolais (AAPPMA de Paimpol)

Interview à retrouver
en intégralité sur
www.eau-et-rivieres.org

Eau et Rivières de Bretagne : Quelle est la situation des rivières sur le secteur de Paimpol ?

Xavier PERSONNIC : « Situations variables avec (...) »

- Quelques ruisseaux pépinières de belle qualité entretenus annuellement par nos soins (...);
- Des cours d'eau subissant des problèmes d'embâcles sévères (...);
- Des cours d'eau qui subissent des rejets polluants visibles (...) problèmes souvent liés à un assainissement collectif obsolète, sans entretien et sous dimensionné ;
- Des cours d'eau qui subissent des problèmes d'étiage sévère (...);
- Les cours d'eaux sans doute très nombreux qui subissent la peste invisible du cocktail : pesticides, etc.
- Certains cours d'eau cumulant 2, 3 voire la totalité des problèmes précédemment cités. »

ERB : Quel est le défi majeur sur les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques ?

XP : « Plutôt que de parler de défi majeur, il est à mes yeux préférable de se concentrer sur les leviers qui semblent à portée de main.

En ce qui concerne les embâcles et la sur-couverture végétale, (...) la collectivité devra un jour se poser sérieusement la question de l'entretien des cours d'eau. Elle le fait un peu sur les rivières importantes type Leff essentiellement pour des raisons de sécurité (inondations), mais il reste des kilomètres de chevelu laissés complètement à l'abandon. (...) Pour (...) l'assainissement tant collectif qu'individuel le défi est largement relevable. Une campagne est d'ores et déjà en cours pour améliorer l'assainissement individuel et l'on peut penser qu'à terme le problème sera réglé. Par contre je suis beaucoup plus inquiet concernant l'assainissement collectif. (...) »

Certains cours d'eau sont devenus des oueds, montées rapides lors des précipitations et assècs prolongés en

période d'étiage. (...) Certes, une partie du problème nous échappe (réchauffement du climat) mais on peut tout à fait agir sur les autorisations et le contrôle des systèmes de pompage. (...) »

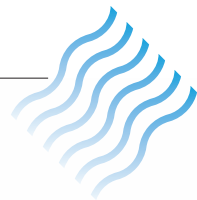
ERB : À quelle(s) condition(s) le nouveau SDAGE permettra-t-il d'activer ces leviers ?

XP : « (...) il faut analyser les erreurs du passé. (...) des structures sont en place, des organismes de contrôle et de police travaillent, mais les lois ne sont pas appliquées. (...) Faire fonctionner ce qui existe déjà serait déjà spectaculaire en terme de résultats (...) »

Je ne sais pas s'il est encore temps, mais sans courage politique tous nos efforts seront vains. »



AGIR



Ressource en eau : Économiser, partager & protéger

L'eau est nécessaire pour de nombreux usages (alimentation en eau potable, activités industrielles, agriculture, loisirs...) mais elle est aussi indispensable pour la vie des rivières, des milieux aquatiques et littoraux et des espèces qui y vivent.

© ERB

La Bretagne, entre ses multiples cours d'eau, son littoral et son climat océanique, semble disposer d'une ressource en eau inépuisable. Pourtant ce serait oublier le fait qu'elle ne dispose pas d'importantes nappes phréatiques (les 3/4 de notre eau potable proviennent des eaux de surface), que les importantes activités (agriculture intensive, tourisme...) et ses impacts (artificialisation des sols, destruction des zones humides...) rendent la question de la gestion de la ressource en eau essentielle.

Le SDAGE travaille déjà sur la prévention des périodes de crise (inondations et sécheresses) mais n'impose que très peu de contraintes. Le prochain SDAGE envisage de travailler de manière plus approfondie sur la question du changement climatique. Une bonne nouvelle. Mais les propositions qui

Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes, la vie des milieux aquatiques et les différents usages, aujourd'hui, demain et pour les générations futures ?

sont faites interrogent. En effet, plusieurs sujets abordent la question du stockage comme une solution face aux périodes de crises et ce alors même que les plans d'eau sont actuellement les milieux en moins bon état. Ces étendues d'eau stagnantes sont des zones de forte évapotranspiration, d'augmentation de la température estivale de l'eau et d'eutrophisation.

Entretien avec

Yannick NADESAN

Président de la Collectivité Eau du Bassin Rennais

Eau et Rivières de Bretagne : Quelle est la situation sur votre secteur ? Et comment y faites-vous face ?

Yannick NADESAN : Nous assurons la gestion de la ressource, la production et la distribution pour une population de 500000 habitants. Pour ce faire, nous nous appuyons sur 12 ressources en eau dont les 3 principales se situent en dehors de notre périmètre (...). La sécheresse de 2016-2017 a montré la vulnérabilité de nos ressources (...). Dans ce contexte, notre stratégie repose sur plusieurs leviers : économies d'eau, diversification des ressources, amélioration des rendements, réduction des fuites, sécurisation entre territoires (...).

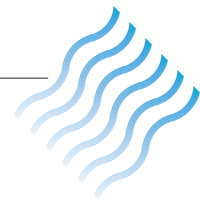
ERB : Que préconisez-vous pour une meilleure gestion de la ressource ?

YN : Il est important de coordonner les politiques de gestion des ressources en eau(...) Il conviendra de renforcer les impulsions afin que des politiques ambitieuses d'économie d'eau soient déployées pour tous les acteurs (particuliers, entreprises, collectivités). Nous devons les accompagner de manière volontariste et ambitieuse, comme par exemple sur notre territoire avec la mise en place d'un fond d'aide, le recrutement d'ambassadeurs de l'eau (...). Les enjeux quantitatifs et qualitatifs sont intimement liés. Aussi, les actions de protection de la ressource en eau doivent rester prioritaires. Nous travaillons pour que les agriculteurs investis des démarches environnementales en

tirent un meilleur revenu (accès à la restauration scolaire, labellisation...). **ERB : Les questions posées sont-elles en phase avec les enjeux ?**

YN : Ce sont les réponses qui ne sont pas toujours à la hauteur des enjeux. Par exemple dans le domaine de la construction de bâtiments neufs, les dispositifs de récupération d'eau pluie et les doubles réseaux sont insuffisamment déployés. Autre exemple, il faudrait poursuivre le travail avec les services de l'Etat pour qu'en situation de sécheresse les dispositions de restriction et la communication soient plus mobilisatrices. Il faudrait mettre fin à la tarification dégressive (...). Enfin d'un point de vue global, l'ensemble des politiques doivent converger pour mettre en œuvre l'adaptation au changement climatique : urbanisme, agriculture, comportements...

Interview à retrouver en intégralité sur www.eau-et-rivieres.org



Milieux aquatiques : de la parole aux actes

Les lacs, les cours d'eau, mais également les zones inondables ou humides (marais et tourbières) constituent les écosystèmes aquatiques. Leurs caractéristiques (faune, flore et morphologie) diffèrent fortement suivant le climat, la géologie ou l'ensoleillement. Ce sont en outre des milieux qui « bougent » à l'image d'un cours d'eau dont le niveau et le lit peuvent fortement varier suivant les saisons.

© ERB

Étant le réceptacle final de toute goutte d'eau qui a parcouru le bassin-versant, les milieux aquatiques sont le miroir de nos activités et de leurs dérives. En effet, pour répondre aux usages toujours plus nombreux, ces milieux ont été et sont toujours fortement modifiés (extraction de granulats, barrages, artificialisation des berges, destruction des zones humides...). Ces altérations sont la première cause de dégradation de la qualité de nos cours d'eau. Elles entraînent la diminution de la biodiversité et dégradent les services écologiques que ces milieux nous rendent pourtant gratuitement (épuration des eaux, limitation des inondations).

L'importance de cet enjeu a conduit le SDAGE actuel à renforcer ses dispositifs ; il a notamment confirmé le rôle central des zones humides et il a enfin mis en œuvre un programme de protection des têtes de bassins-versants. Néanmoins si le SDAGE est ambitieux, sur le terrain la situation est plus complexe. En effet, malgré les nombreux plans de sauvegarde, la biodiversité est toujours mise à mal et les projets impactant les milieux continuent de voir le jour !

Comment préserver et restaurer les milieux aquatiques vivants, des sources à la mer ?

Entretien avec

Benoît BITEAU

Président du Forum des Marais Atlantiques (FMA), éleveur

Le Forum des Marais Atlantiques est un des 5 pôles relais nationaux pour les zones humides. Son action s'étend sur la frange Atlantique, la mer du Nord et la Manche. Il travaille avec les acteurs locaux (département du Finistère, Conseil Régional...) sur des sujets comme les inventaires zones humides, la protection dans les documents d'urbanisme, la question des friches... Son rôle est de mutualiser les compétences et d'harmoniser les connaissances (...). Un forum dans la définition c'est bien ça, c'est de la coopération, de l'échange, de la mutualisation, on est le Forum des acteurs des zones humides.

Eau et Rivières de Bretagne : Quelle analyse faites-vous des mesures du SDAGE en cours pour la protection des milieux aquatiques (zones humides, têtes de bassin-versant...) ?

BB : Il faut remettre ce plan dans son contexte. Au-delà des zones humides, qui en sont aussi les victimes, et si ce programme est plus ambitieux que le précédent, on est encore trop dans des logiques de fuite en avant en voulant traiter les conséquences plutôt que

les causes. (...) Exemple : Le système agricole dominant qui veut que l'on nourrisse les herbivores avec du maïs plutôt qu'avec de l'herbe et dont on connaît les dégâts (culture en zone humide, import de soja, irrigation...). (...) Alors que si on était dans des logiques d'anticipation du changement climatique on reviendrait sur un fondamental aussi évident. Les zones humides ont d'autres fonctions essentielles : équilibre du territoire, biodiversité, amélioration de la qualité de l'eau, séquestration de carbone, limitation des crues...

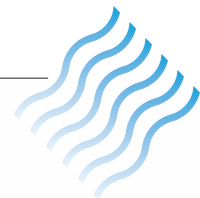
Avec cette connaissance objective, on aurait pu imaginer que ce dernier programme soit orienté vers des actions de prévention. La réalité est autre, les budgets sont plutôt orientés vers le petit cycle de l'eau. Et cela risque de s'aggraver car le budget est revu à la baisse (...). La logique qui veut que « l'eau paye l'eau » est battue en brèche ! Pour contrer ces intérêts il faudrait que, dans les instances de décision, les usagers soient représentés à leur juste place.

Interview à retrouver en intégralité sur www.eau-et-rivieres.org

ERB : Quel est votre regard sur la compensation ?

BB : La compensation doit intervenir dans le cadre de la séquence Eviter / Réduire / Compenser. Elle intervient en dernier recours quand tout a été mis en œuvre pour éviter et réduire l'impact du projet. En réalité l'évitement et la réduction sont les parents pauvres de cette séquence. Une fois ce fait établi, est-ce qu'on doit laisser les porteurs de projet aux mains d'acteurs (...) qui font de la financiarisation de l'écologie ? Il est préférable de les accompagner pour avoir un suivi des mesures réalisées (...). Les résultats sont mitigés (...) la nature est bien difficile à mettre au pas ! Exigeons que le prochain SDAGE impose que les projets ne puissent être mis en œuvre qu'une fois la compensation aboutie (...) ! Penser que la compensation est la réponse universelle c'est illusoire, de grâce travaillons sur l'évitement et la réduction !





Éduquer et mobiliser pour décider ensemble

L'eau est un bien commun. Il faut la gérer de façon solidaire et donc s'organiser et se concerter.

© ERB

La gestion de l'eau étant un domaine très technique, de par ses termes et ses spécificités (indicateurs, molécules chimiques, biologie des milieux aquatiques,...), s'adresser et travailler avec le plus grand nombre est un réel challenge. La dimension sociale de l'eau fait l'objet d'une attention croissante avec notamment la compréhension des jeux d'acteurs et leur mobilisation ou encore la valeur patrimoniale.

Un SDAGE efficace passe par une meilleure implication de tous les usagers. Or, comment conduire les usagers à s'approprier ces documents techniques ?

En outre, au-delà de l'objectif de bon état écologique des cours d'eau, il faut relever les « nouveaux » défis (perte de la biodiversité, changement climatique, pression urba-

nistique, artificialisation des sols...) dans un contexte de modification des gouvernances (loi MAPTAM, loi NOTRe...) et de réduction budgétaire. Le SDAGE actuel a déjà permis de clarifier et de renforcer le rôle des Commissions Locales de l'Eau. C'est indispensable car c'est cet échelon territorial qui permet d'adapter les grandes dispositions du SDAGE au contexte local du bassin versant, à ses caractéristiques

et à ses enjeux. Cependant ce renforcement souffre toujours d'un manque de pouvoir des Commissions Locales de l'Eau sur les décideurs et de l'absence de consultation des

CLE sur de nombreux sujets comme les projets d'installations classées à enjeux pour leur territoire.

Comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau sur les territoires, pour aujourd'hui et pour demain ?

Entretien avec

Jean-Pierre BAGEOT

Adhérent d'Eau & Rivières de Bretagne, ancien président de l'Assemblée Permanente des Présidents de CLE Bretagne

Eau et Rivières de Bretagne : La composition du comité de bassin et des CLE permet-elle une représentation juste des intérêts des usagers (agricole, industriel, consommation) ?

Jean-Pierre BAGEOT : Le collège des élus est le plus important. Légitimement, ils représentent tous les intérêts de la population. En réalité, l'esprit des élus est imprégné des logiques agricoles et industrielles, les intérêts des particuliers et de l'environnement sont donc sous représentés.

Néanmoins, il est difficile pour les associations d'être plus représentées. Pour remédier à ce biais, il serait bon qu'elles se rapprochent des élus pour qu'ils rééquilibrent leur jeu de représentation.

ERB : Pourquoi faut-il privilégier une gestion par bassins-versants plutôt que par intercommunalités ?

JPB : La cassure amont-aval, urbain-rural est dramatique. On ne peut

pas penser l'aménagement urbain sans inclure le rural qui apporte les besoins vitaux à la ville : eau, alimentation. Le rôle des associations est de rappeler les prescriptions du SAGE aux décideurs lors de l'élaboration des documents planificateurs (SCOT, PLU, PCAET) pour que les prescriptions du SAGE soient plus profondément reprises. Ils sont en réalité un vecteur d'application du SAGE.

Les nouvelles gouvernances (lois NOTRe, GEMAPI, SOCLE) peuvent néanmoins apporter une clarification de compétences. Les intercommunalités ont plus de moyens que les communes, il est donc pertinent de les mutualiser à cet échelon.

Le SAGE reste le premier outil de logique de bassin versant. C'est lui qui élabore et met en œuvre les politiques de l'eau. Les réflexions de mutualisation de quelques structures porteuses de SAGE sont pertinentes tant qu'elles ne rompent pas la proximité.

ERB : En quoi les actions de sensibilisation et d'éducation sont-elles essentielles en matière de gouvernance ?

JPB : L'urgence des urgences, c'est d'impliquer les populations et de travailler sur la proximité. Une politique de l'eau qui ne s'adresse pas à la population passe à côté de son efficacité. Il est indispensable de sensibiliser les enfants mais aussi le grand public et ce n'est pas toujours facile. Les associations sont légitimes pour intervenir auprès des élus locaux et des entreprises.

Pour être efficace, un SAGE doit partir de la réalité de terrain et faire en sorte que ses usagers la connaissent, s'interrogent (d'où vient leur eau du robinet, pourquoi un coût si élevé en Bretagne...) et s'impliquent sur leur territoire. Pour ça il faut avant tout « connaître pour aimer et aimer pour défendre ».



L'eau, des sources à la mer, patrimoine vivant, a besoin de votre soutien



- Pour Eau & Rivières de Bretagne, il faut soutenir l'ambition du SDAGE, document important pour la restauration de la qualité de nos rivières, zones humides et de nos eaux littorales.
- Cependant les pistes d'action présentées dans le questionnaire méritent d'être renforcées notamment sur les points suivants :
 - > Pour *garantir des eaux de qualité*, l'encouragement ne suffit plus ! Il est nécessaire de réduire à la source les différents polluants (pesticides, azote, phosphore...) en mobilisant les financements sur l'agriculture à bas niveau d'intrants (agriculture biologique et durable) et en accentuant les redevances sur celles qui polluent. La maîtrise de l'urbanisation, notamment en zone littorale, est indispensable et passe par un conditionnement du développement de l'habitat, à l'acceptabilité du milieu et à la performance des dispositifs d'assainissement existants. Arrêtons de délivrer des permis de construire dans des villes où les stations d'épuration sont saturées et où les réseaux d'assainissement sont défectueux.
 - > Le *changement climatique*, qui va réduire les débits de nos rivières et aggraver les crues nous impose, non seulement de « partager l'eau » mais de réduire nos consommations dans toutes les activités. L'anticipation des effets du changement climatique doit être assurée dans tous les plans et documents officiels. Le stockage de l'eau pour l'irrigation est une impasse environnementale.
 - > La *protection des milieux aquatiques* ne peut se limiter aux seuls cours d'eau et zones humides ; c'est bien dès l'amont, au niveau du paysage rural que se joue la protection des cours d'eau. Stopper l'imperméabilisation des sols, reconstituer le bocage détruit, inscrire leur protection réglementaire dans les documents d'urbanisme sont des priorités à défendre.
 - > La *gouvernance de la politique de l'eau* doit être largement améliorée. Associations et consommateurs doivent être mieux associés aux différentes instances. Le principe pollueur-payeur reste encore virtuel puisque 80 % du budget de l'agence de l'eau sont payés par les consommateurs domestiques alors qu'une partie importante des dégâts sur l'eau sont liés à l'agriculture intensive... Les programmes territoriaux d'amélioration de l'état des eaux sont à compléter par une réglementation adaptée et contrôlée.
 - > Pour les *inondations* la priorité doit aller vers la prévention des risques par des aménagements sur les bassins versants et sur l'anticipation dans les documents d'urbanisme plutôt que sur le curatif par la construction de barrages qui contribuent notamment à dégrader les milieux aquatiques.
 - > Enfin, toutes ces actions ne pourront être mises en œuvre avec efficacité que si un vaste effort de pédagogie et d'éducation populaire est engagé.

Voici quelques réflexions et propositions que nous vous invitons à compléter et relayer, le plus nombreux possible, dans le cadre de cette consultation.

**Avec Eau & Rivières de Bretagne,
mobilisez vous pour cette consultation !
Plus d'infos sur www.eau-et-rivieres.org**

Pour en savoir plus sur les événements organisés par l'association :
www.eau-et-rivieres.org

réalisé avec le soutien de



Imprimé sur papier recyclé
N° CPPAP 0915G87124

Directeur de publication :
Jean-Yves PIRIOU





Après 20 ans d'attente, Ricochets est de retour !

Ricochet est une malle pleine d'outils pour parler, expliquer, jouer, sensibiliser et débattre sur les thèmes liés à l'eau, avec tous types de publics (adultes, enfants, familles, scolaires etc.).



LE PAYS DE L'EAU, UN OUTIL POUR IMAGINER, COMPRENDRE, FAIRE VIVRE ET ÉVOLUER SON TERRITOIRE.

Dans les années 90, Ricochets avait été une véritable découverte pour les éducateurs à l'environnement et plus d'une centaine de personnes avaient été formées en Bretagne.

Plus qu'une malle, une méthode

La révolution venait à l'époque de la « méthode Ricochets » qui, très originale, proposait de suivre la pédagogie de projet pour accompagner l'apprenant. Avec la malle, on pouvait guider le public dans son apprentissage par la mise en œuvre d'un projet concret grâce à une multitude d'activités à utiliser clé en main. Autre originalité, le Pays de l'eau, par des maquettes évolutives, permet d'exploiter un support directement issu de l'imaginaire des participants pour expliquer des phénomènes techniques et complexes (cycle de l'eau, inondations, aménagement du territoire, politique de l'eau...)

Aujourd'hui, Ricochets propose d'autres nouvelles recettes, notamment les pédagogies de l'imaginaire ou de l'instant présent et outille l'animateur pour reconnecter l'apprenant à la nature et à l'instant présent.

Deux jours de formation

Pour utiliser la nouvelle malle Ricochets, le Réseau école et nature, concepteur de la malle au niveau national, propose des formations de deux jours. Et c'est Eau & Rivières de Bretagne qui est formateur pour le Grand Ouest (Bretagne, Pays de Loire, Normandie). Le 27 février dernier,

c'est une bonne partie de l'équipe salariée de l'association qui a été formée à l'utilisation de Ricochets. Puis des formations ouvertes à tous les nouveaux acquéreurs permettront de :

- prendre connaissance des divers enjeux d'une éducation à l'eau, en lien avec leur territoire ;
- vivre des approches et des techniques d'animation diversifiées ;
- découvrir, animer et expérimenter différentes activités de sensibilisation/éducation à la gestion de l'eau pour tout public (jeunes et d'adultes) ;
- manipuler et s'approprier des outils pédagogiques sur l'eau.

Un outil évolutif

La malle est tout à fait modulable. Elle s'adapte à des projets, scolaires ou non, plus ou moins longs, à des ateliers en intérieur, à des sorties terrain et même à des stands. Elle fournit du contenu pour des approches artistiques, scientifiques, des jeux, des maquettes, des vidéos etc... Une mine d'activités et d'idées pour les éducateurs à l'environnement mais aussi les animateurs des SAGE, les coordinateurs de bassin versant, sans oublier les enseignants, les animateurs de centres de loisirs. De beaux projets en perspective donc et encore du pain sur la planche pour les éducateurs à l'environnement !

Anouck Bonjean



Naissance de l'AAPPMA du Léguer

Un nouvel événement sur le Léguer... Le 16 septembre : création de l'association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique du Léguer. Cette association est née de la fusion des 2 AAPPMA du bassin versant du Léguer : celle de Belle Isle en Terre et celle de Lannion. Cette démarche dans le monde de la pêche est une première pour la Bretagne.



LE LÉGUER SOUS TOUTES LES COUTURES.

Pourquoi cette évolution ?

Le fleuve Léguer est une rivière à haute valeur patrimoniale.

L'obtention du label site rivière sauvage en 2017, la création du bassin versant vallée du Léguer et le regroupement des collectivités ont amené les deux AAPPMA à se regrouper pour assurer une solide organisation associative et être un partenaire écouté et entendu dans la gestion de la pêche et des milieux aquatiques.

Promouvoir une pêche de qualité sur le territoire, aménager des parcours spécifiques, travailler avec les collectivités pour accueillir des touristes pêcheurs et faire reconnaître la pêche au niveau de tous les acteurs de la vallée comme une valeur économique touristique et patrimoniale est un enjeu important pour les années à venir.

Le Léguer est la première rivière en France à proposer un No-kill saumons sur son cours et un parcours No-Kill avec réservation sur le très beau site du barrage de Kernansquillec aujourd'hui effacé. Ces deux actions expriment la volonté des AAPPMA d'évoluer et d'intégrer la pêche associative vers une nouvelle dimension.



LES ANCIENS PRÉSIDENTS DES AAPPMA ET NOUVEAUX PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT DE L'AAPPMA DU LÉGUER.

La récente mise en place d'une garderie professionnelle commissionnée par la Fédération de pêche des Côtes d'Armor qui travaille en coordination avec les services de l'Agence Française de la Biodiversité et les services locaux de la gendarmerie met bien en évidence la nécessité d'impliquer tous les acteurs de la vallée au sein du bassin versant.

Cette fusion va donc renforcer la réflexion et le travail déjà commencé et permettre de participer à une meilleure gestion de la rivière Léguer dans toutes ses dimensions.

AAPPMA

Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques

AAPPMA de Lannion
La Gaule Lannionnaise
Rue de Roud ar Roc'h
22300 LANNION
email :
aappmalannion@laposte.net

AAPPMA de l'Argoat
Mairie
22810 BELLE-ISLE-EN-TERRE



Asso 29 – Avenir et Environnement en Pays d'Iroise



L'Association Avenir et Environnement en Pays d'Iroise a été créée en décembre 2015 à la suite des inquiétudes liées à l'avis négatif du commissaire enquêteur lors de l'enquête publique relative à l'extension de la porcherie Avel Vor à Landunvez. Mais son objet est beaucoup plus large : surveiller au sein du Pays d'Iroise toutes les activités individuelles ou collectives susceptibles de porter atteinte à la santé, à l'environnement et à la qualité de vie de ses habitants.

Nous comptons aujourd'hui 120 adhérents.

Les sujets abordés sont multiples : pollution des eaux de baignade et des cours d'eau, atteintes à la biodiversité, pesticides, défense de la qualité de nos sites, mal bouffe, etc

Le rapprochement avec Eau & Rivières de Bretagne s'est imposé comme une évidence dès la création de l'association. Nous y avons trouvé écoute, compréhension, information, expertise et...amitié.

Si nous avons obtenu quelques avancées, c'est grâce à l'action collective que nous avons pu mener, en partenariat avec Eau & Rivières de Bretagne.

Avec le concours d'un adhérent d'Eau & Rivières de Bretagne, nous avons un site internet en construction : <https://avenirenvironnementpaysdiroise.wordpress.com/>



Siège social :
Mairie de Landunvez – Place de l'Eglise – 29840 LANDUNVEZ
Contact : jacquelinrolland@wanadoo.fr

Asso 35 – Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE)



Si le temps d'un week-end vous êtes passés par la gare de Rennes, vous avez sans doute vu un grand bâtiment vêtu de bois. Il s'agit de la MCE, association unique en France. Elle est unique car elle rassemble dans un même lieu associations de consommateurs et d'environnement. Ce lieu qui rassemble 29 associations dont Eau & Rivières de Bretagne, permet de réaliser des actions inter-associatives en lien avec la défense des consommateurs, la protection de l'environnement et du cadre de vie. La MCE, en plus d'une multitude de salles pouvant accueillir différents événements, réunions, formations, dispose d'un centre de ressources et de documentation et d'un jardin participatif. Ces locaux associatifs accueillent tous les jours le public. Les associations peuvent tenir des permanences pour régler les litiges des consommateurs, échanger sur les actions associatives ou réparer son vélo. Eau & Rivières contribue aux nombreuses activités menées dans ce lieu et à son dynamisme.

Adresse postale :
48 boulevard Magenta – 35000 Rennes
téléphone : 02,99,30,35,50
site : www.mce-info.org

Asso 56 – Roz glas

Roz glas est né il y a dix ans, déjà, quand une équipe de Sortir du Nucléaire Cornouaille était venue expliquer la radioactivité anormale trouvée autour des anciennes mines d'uranium dans la petite commune d'Arzano. La bonne quarantaine de participants à la conférence avait convenu qu'il ne fallait pas laisser l'oubli envahir ces sites et la mémoire des ouvriers ayant travaillé dans ces mines mais aussi qu'il fallait protéger les populations par une veille citoyenne. Très vite l'association se fédère, dépose ses statuts, s'appelle Roz Glas (la colline bleue), nom bucolique qui est celui du site de la mine la plus proche d'Arzano. La petite équipe va travailler à relever les niveaux de radiations sur les 22 mines d'uranium ayant été exploitées entre Guillegomarc'h et Pontivy, de 1952 à 1984. Elle va dénoncer jusqu'au ministère de l'écologie à Paris les manquements graves de l'Etat et d'Orano (ex-Areva) au respect de la radioprotection.

Avec l'aide de la CRIIRAD, Roz Glas va appuyer scientifiquement ces mesures et acquérir, grâce à l'appel à dons, l'avance parlementaire du député d'Hennebont et le soutien d'Eau & Rivières de Bretagne, un détecteur gamma DG5 que les adhérents de l'association utilisent. Ils ont obtenu la signalisation des anciennes mines, la décontamination de trois sites et d'une dizaine de sites privés, mais il faut continuer cette veille citoyenne. En participant à de nombreux colloques et stages nationaux, Roz Glas fait partie désormais d'une coordination nationale qui veut informer le grand public des dangers et des enjeux autour des anciennes mines d'uranium. Larbi Ben Chiha, cinéaste, accompagne l'association lors de conférences-débats (festival Taol Kurun, janvier 2018) autour des questions concernant le nucléaire en France.



Contact :
Roz Glas – 2 rue de la Gare – Kernascleden – 06 79 14 96 87 – rozglas@laposte.net

ASSOCIATIONS :
Elles nous ont rejoint cet été

- Association PASSAGES Porspoder (29)
- Défense et protection du site de la Fouaye Saint-Gilles (35)

Elles sont 28 à nous avoir renouvelé leur confiance. Et vous ?



BZH - Une consultation peut en cacher une autre

La Directive Cadre sur l'eau 2000, la plus ambitieuse de l'Union européenne, est en cours de révision en 2018. Une consultation publique européenne s'est ouverte le 9 octobre dernier. Cinq ONG ont fondé Living Rivers Europe (LRE), une plateforme pour accompagner ce processus. Eau & Rivières et FNE déploient la campagne #protectwater pour promouvoir la consultation publique et inciter un maximum de personne à y participer. L'enjeu est de taille. Protéger la DCE pour que cette révision ne soit pas l'occasion de l'affaiblir comme le voudraient certains lobbys, c'est protéger nos fleuves, nos lacs et notre eau. Prenez part à la campagne #protectwater et aidez nous à diffuser ce message : « J'appelle la Commission et les États membres à ne pas modifier la DCE, mais à mieux la mettre en œuvre, à la renforcer et à l'intégrer dans d'autres politiques sectorielles (notamment agriculture, énergie, transports, gestion des inondations). » Comment ? En participant directement depuis le site internet à la consultation publique (comme si on signait une pétition). Par ce biais vous aidez vraiment à démultiplier le message et atteindre l'objectif des 500 000 réponses en Europe. Plus d'information sur « Living Rivers Europe » sur <https://www.ern.org/fr/living-rivers-europe/campagne-protecteons-leau/>

BZH - Pisseurs et pisseuses involontaires de glyphosate, faites-vous connaître !

À l'initiative des faucheurs volontaires d'Ariège, une campagne nationale de recherche du glyphosate dans les urines s'organise. Le but ? Montrer que notre environnement est saturé de pesticides de toutes sortes, le glyphosate constituant un marqueur retrouvé dans les urines.

Un collectif breton se met en place. Il est possible de le rejoindre et de s'investir de différentes façon : participer à la bonne marche du collectif, faire une analyse d'urine, porter plainte.

Pour rejoindre le collectif breton, inscrivez-vous sur le tableur en ligne : <https://framacalc.org/sJZp6lk20u> pour plus de renseignements : ieroglyph56@gmail.com



BZH - L'urgence climatique

Notre association a signé la Charte d'engagement pour l'adaptation au changement climatique, faisant suite à l'adoption par le comité de bassin de l'Agence de l'eau, du plan d'adaptation sur lequel nous nous étions penchés il y a un an lors de la consultation du public. Non sans rappeler qu'Eau & Rivières a impulsé une démarche active visant à faire progresser en Bretagne la prise de conscience des effets du changement climatique. Nos interventions éducatives intègrent en effet depuis plusieurs années ce sujet et deux outils éducatifs sont en cours de réalisation (Effet de serre et La maison des économies d'eau). La participation de notre association aux instances de l'eau (SAGE, CoDERST,...) et de l'aménagement (SCoT, PLUi...) nous permet de soulever régulièrement la question de l'adaptation des projets économiques et de développement urbain au changement climatique dans le cadre des dossiers soumis à l'avis de ces instances. AC

BZH - Faites labelliser votre mare, les grenouilles adoreront !

D'après l'Union internationale pour la conservation de la nature, environ 41 % des espèces d'amphibiens sont menacées d'extinction dans le monde. Chez nous aussi ces espèces sont menacées et chacun peut agir pour enrayer le déclin et pouvoir continuer à les observer.

Eau & Rivières de Bretagne a lancé il y a quelques mois une opération visant à créer des refuges à amphibiens un peu partout en Bretagne.

Comment ça marche ? 1/Vous avez une mare, un lavoir, une fontaine, une petite zone humide... avec ou sans grenouilles ? 2/Vous adhérez à une charte en 10 points (à retrouver sur notre site internet) 3/Vous recevez votre kit de bienvenue et la plaque signalétique de votre refuge. 4/Vous faites partie du réseau de mares, vous entretenez votre refuge une fois par an et vous transmettez vos observations. AB

Plus d'infos :

<https://www.eau-et-rivieres.org/refuge-grenouilles>

22 - Semis de coquelicots

Pour le lancement de l'appel des 100 – Nous voulons des coquelicots, un stand éphémère s'est installé dans la rue piétonne de Guingamp. Il s'agissait de faire connaître cet appel et signer les passants. Beaucoup avait entendu parler de cette opération et l'accueil a été très favorable. Ce stand se déplacera certainement à d'autres endroits prochainement. D'ici là, le point de ralliement est connu : chaque premier vendredi du mois à 18h30 devant la mairie. DLG

ONG

(WWF EPO, ERN, EEB, Wetlands international, Angling Trust)

FNE

France nature environnement

SAGE

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

CoDERST

Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

SCoT

Schéma de cohérence territoriale

PLUi

Plan local d'urbanisme intercommunal



LES PREMIERS SIGNATAIRES GUINGAMPAIS.



22 - Y a un IC, journée écocitoyenne

À l'appel des associations De la source à la mer, SOS mariage forcé et Goëlo autrement, plusieurs associations ont investi le parc de la Belle-Issue à Étables-sur-Mer le 7 juillet dernier pour une mobilisation inédite. Grâce à de nombreux stands (Eau & Rivières de Bretagne, Vivarmor nature, Vert le Jardin, un apiculteur, un agriculteur bio, un librairie...), il s'agissait de mettre en avant toutes les initiatives positives engagées sur le secteur et la richesse des milieux naturels. Une proposition qui a séduit le public. Cette bonne fréquentation fait déjà dire aux organisateurs qu'une nouvelle édition devrait avoir lieu. DLG

22 - Pub ou pas ?

Depuis le printemps 2017, l'entreprise Shopix édite des catalogues qu'elle distribue dans les boîtes aux lettres à proximité des lieux de stationnement de ses camions de vente ambulants. Jusqu'ici pas de problème, sauf que parmi les produits mis en avant se trouve un désherbant à base de glyphosate, dont la publicité est interdite pour le grand public depuis 2014. Après une plainte en 2017, une seconde en 2018 et des catalogues qui ne cessent d'être édités, notre association a mis en demeure l'entreprise puis saisi le juge des référés. L'entreprise se défend prétendant que ces catalogues sont de l'information et non de la publicité. Une information qui lui a permis d'écouler ses stocks de désherbant au glyphosate avant leur interdiction de commercialisation pour les particuliers au 1er janvier 2019. DLG



UNE JOLIE COLLECTION DE CATALOGUES !

29 - Artificialisation... et si on infiltrait ?

C'était le thème de l'une des journées de formation organisées par l'association pour ses bénévoles. Le but était de permettre à la quinzaine de bénévoles présents d'appréhender la complexité de la mise en œuvre de l'une des orientations fondamentales du SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 qui s'intitule « Maîtriser les eaux pluviales par la mise en place d'une gestion intégrée ». Cette approche préventive invite à mettre en œuvre



NICOLAS FLOC'H ET SANDRINE YOUINOU DE BREST MÉTROPOLÉ PRÉSENTENT AU GROUPE LES DISPOSITIFS D'INFILTRATION MIS EN ŒUVRE DANS CE SQUARE DE LA VILLE DE BREST.

des alternatives à la gestion classique centralisée dite du « tout tuyau ». Mme Béchet de l'IRSTV a décliné les résultats d'une vaste étude sur les processus d'artificialisation. Les échanges avec le groupe ont permis de mettre en avant la nécessité de faire émerger la notion de typologie de sol dans les PLUi. En effet, les fonctions des sols n'étant pas égales, des indicateurs devraient être développés pour que les parcelles à forts potentiels agricoles ou à fort pouvoir d'infiltration, par exemple, bénéficient d'une « sanctuarisation ». La journée a également permis de découvrir plusieurs projets de remédiation environnementale (noues enherbées, chaussées drainantes et bassin d'infiltration) présentés par la DEU de Brest métropole. Une fiche de synthèse devrait bientôt voir le jour dans la rubrique « Connaître et agir » du site de l'association. AC

29 - Pollutions accidentelles, vraiment ?

A partir de combien de pollutions avérées, avec destruction des cours d'eau, estime t'on qu'une activité économique, défaillante sur le plan environnemental, est négligente ? C'est la question qu'a posée Eau & Rivières de Bretagne au Préfet à la suite de la pollution survenue sur le Jet à Elliant le 11 avril dernier. Cette question mettait en avant le fait que le même élevage industriel de porcs, venait de détruire près de 10 kms de cours d'eau à quelques années d'intervalles. Depuis, l'association a déposé deux plaintes pour des faits aux conséquences identiques, contre deux autres porcheries industrielles. Sur La Flèche à Plouneventer dans le Nord-Finistère en août et sur le ruisseau de Keriolet dans le Cap Sizun en septembre. En réponse à notre question, le Préfet nous a indiqué qu'il « ne manquera(t) pas d'attirer l'attention des organisations professionnelles agricoles sur ces dysfonctionnements et leurs conséquences sur l'environnement », nul doute qu'il trouvera une oreille attentive du côté du président de la Chambre d'agriculture du Finistère dont l'usine de méthanisation est à l'origine de la dernière pollution... AC

SDAGE

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

IRSTV

Institut de recherche en science de la ville

PLUi

Plan local d'urbanisme intercommunal

DEU

Direction de l'écologie urbaine



29 - Ça c'est fait !

On vous en avait déjà parlé : en 2014 l'entreprise Leroux TP remblaie sans autorisation deux hectares de zones humides et bois classé, au lieu dit Moulin de la Lande à Quimper. La police de l'eau intervient, verbalise, la gendarmerie s'en mêle et en guise de remise en état propose de semer de la pelouse... Il aura fallu toute la pugnacité des militants d'Eau & Rivières pour que cette destruction trouve une issue avec le retrait en cours de remblai. AC



SOUS LE GAZON, LE REMBLAI EST PEU À PEU RETIRÉ. DES TRAVAUX D'UNE AMPLÉUR INÉDITE PUISQUE C'EST L'ÉQUIVALENT DE PRÈS DE 1000 CAMIONS QUI ACHÈMINERONT LE TOUT VERS UN SITE LÉGAL À SAINT-EVARZEC.

35 - Derrière une unité de méthanisation, une nouvelle usine à volailles 144 000 poulets

En juin dernier, un nouveau dossier de demande d'autorisation pour un élevage de 144 000 volailles sur la commune de Montauban-de-Bretagne est soumis à enquête publique. Bénévoles et salariés étudient ce dossier et apprennent avec surprise que l'agriculteur pétitionnaire ne dispose d'aucun terrain en propre et n'a pas de plan d'épandage ?!... Mais alors comment tous ces effluents sont-ils gérés ? Rien de plus simple, l'élevage est situé en face d'une usine de méthanisation ! Face à un tel projet, le groupe local de Rennes décide de déposer un avis à l'enquête publique. Peine perdue car, à peine plus d'un mois après la fin de l'enquête publique, l'autorisation préfectorale est déjà publiée, sans prise en compte de nos observations ni passage en CoDERST (ce qui est permis par la nouvelle réglementation), ni même information de cette commission (alors que c'est une obligation réglementaire). Les nombreuses incohérences du projet (projet industriel dans un secteur en crise, pas de révision du plan d'épandage de l'unité de méthanisation qui concerne 15 communes, développement de projets de méthanisation à outrance, grande dépendance et fragilité de cette véritable usine à poulets, importation des céréales et soja OGM/externalisation des déchets...) nous ont conduits à alerter le préfet et le public. PP

35 - Qualité de l'air à Saint-Malo, rien d'inquiétant mais restons vigilants !

Air Breizh a publié fin juin les résultats de la campagne de mesures réalisée en 2017 sur Saint-Malo. Rien d'inquiétant a priori, mais il faut rester vigilants. La commande portait sur trois nouvelles mesures et analyses des particules liées à l'activité industrielle et portuaire. La mesure des particules fines (PM 10) est effective et le résultat 2017 est rassurant. Cependant Eau & Rivières regrette que l'analyse, uniquement quantitative, ne permette pas de mesurer les composantes de ces particules, en particulier la composante azotée. En effet, ce n'est qu'avec une analyse qualitative des PM 10, voire des particules très fines (PM 2.5), qu'il sera possible d'affirmer que l'air malouin ne pose pas de problème de santé publique. En outre, une mesure qualitative des poussières ou macro-particules devra permettre d'identifier les origines de la pollution de l'air et des eaux du port. Enfin, une bonne chose, les mesures de l'hydrogène sulfuré et du dioxyde de soufre doivent devenir régulières car leur teneur au centre de Saint-Malo est liée aux activités industrielles et portuaires. Il reste aussi à se mobiliser pour obtenir de la CCI de nouveaux modes de déchargement des navires. Le groupe local d'Eau & Rivières réaffirme sa volonté de contribuer à garantir la meilleure transparence sur tous les sujets qui concernent la protection de l'environnement, la santé et la sécurité des malouin-e-s. RP



56 - L'affaire est dans le Sac'h

Début juillet une odeur pestilentielle et des poissons qui cherchent l'air alertent les riverains : une pollution est manifeste ! L'étang du Sac'h à Etel est une retenue d'eau liée à un moulin à marée. Face à l'urgence la mairie est alertée et les vannes sont ouvertes. Sur le sol des centaines de poissons gisent ventre à l'air. Sont ensuite informées toutes les instances (DDTM, AFB, Syndicat mixte de la Ria d'Etel). Qui pour réaliser des prélèvements ? Malgré les échanges, un rapport est attendu mais les autorités tardent à le transmettre.

La presse relaie : canicule, eutrophisation, bloom planctonique mais derrière ces boucs émissaires elle dit aussi les doutes et les questions. Pourquoi ne parle-t-on pas du poste de relevage situé sur les berges de l'étang, des canalisations vétustes, des fuites repérées et d'un très probable lâcher d'eaux usées dans l'étang ? AF

56 - Étang de Lannenec une nouvelle fois contaminé par des cyanobactéries

Le 10 août, l'association Tarz Heol s'est inquiétée de la contamination de l'étang de Lannenec par les cyanobactéries. Cet étang littoral proche de la plage, très fréquentée, du Fort Bloqué a servi dans un passé récent de réserve d'eau potable pour Ploemeur (18 000 habitants) et avait déjà connu une telle pollution aux cyanobactéries l'été dernier. Ces organismes microscopiques se développent certes dans les eaux douces et calmes sous l'effet de la lumière et de la chaleur, mais avec la présence de phosphore. Et pour Tarz Héol c'est bien à cette cause qu'il faut s'intéresser. Le phosphore peut provenir de rejets d'épuration collective, individuelle (fosses sceptiques en dysfonctionnement), d'épandage de fientes de volailles riches en phosphore, de lisier bovin ou porcin, de rejets de station de traitement de lisier, ... Un arrêté municipal a été pris le 27 juillet dernier sans que presse, associations environnementales ou de pêche, services médicaux ne soient prévenues. Dans une conférence de presse mi août, Tarz Heol a regretté que « l'information ne soit pas diffusée plus largement auprès de la population en raison des risques encourus ». Les toxines ont en effet battu cette année des records de concentration et présentent des risques sanitaires pour les baigneurs, pratiquants d'activités nautiques, pêcheurs, enfants jouant près de l'étang : empoisonnements sévères, irritations cutanées, oculaires, nasales, gastro-entérite...

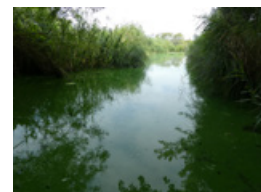
L'étang est réputé pour sa grande diversité de poissons et pour son intérêt ornithologique avec plus de 150 espèces répertoriées. Tarz Heol aimerait aussi connaître l'impact d'une telle pollution sur la faune et la flore de cet étang de 70 ha classé en zone Natura 2000. EM

56 - Theix-Noyalo : boire ou conduire, faudra-t-il bientôt choisir ?

Dans « hydrocarbure », il y a « hydro » (eau) certes mais pas de quoi pour autant vous donner envie de vous rincer le gosier avec un verre de gazole ! Un arrêté de septembre 2003 dispose qu'« aucun sondage, forage, puits, ouvrage souterrain, ne peut être effectué à proximité d'une installation susceptible d'altérer la qualité des eaux souterraines ». Suite à l'ouverture sur la commune de Theix-Noyalo d'une station de lavage associé à une station essence (enseigne E.Leclerc), un inspecteur de l'environnement a constaté en décembre dernier que « les cuves d'hydrocarbures de la station service connexe à la station de lavage sont situées à moins de 25 mètres du forage (distance estimée à 6,5 mètres) », que « tous les tuyaux, principalement en PEHD, ne sont pas cimentés dans des coffrages en béton », que « le local technique, lieu de stockage de produits pour la station de lavage, ainsi que toutes les connexions permettant d'alimenter les cuves ne respectent pas la distance autorisée (distance de 25 mètres avec une cimentation du forage à 20 mètres de profondeur) », bref que « la présence d'hydrocarbures situés dans le rayon théorique d'alimentation du forage » constituait « une source réelle de pollution pour les nappes phréatiques ». L'exploitant a été mis en demeure fin juillet dernier de reboucher le forage dans un délai de 4 mois (soit avant décembre 2018). Soit un an entre le constat de l'infraction et l'obligation d'y mettre fin. La lenteur administrative nuit-elle aux entreprises ou à l'environnement et à la santé publique ? FN

56 - A Theix-Noyalo toujours !

En avril dernier, deux adhérents d'Eau & Rivières constatent d'importants travaux d'excavation en zone humide et au sein du périmètre de protection du captage de l'étang de Noyalo, réserve d'eau potable de Vannes, à quelques dizaines de mètres du plan d'eau. Un grand panneau leur apprend que le SIAEP de la Presqu'île de Rhuys met en place un poste de relevage par lequel transiteront toutes les eaux usées du bourg et des lotissements périphériques. Alerté dans le cadre d'un CoDERST, le secrétaire général de la préfecture sollicite la police de l'eau qui conclut... que tout va pour le mieux. L'arrêté portant déclaration d'utilité publique des périmètres de protection de ce captage précise pourtant que les installations au sein de ces périmètres d'« ouvrages et canalisations destinés à l'assainissement collectif... sont soumis à autorisation ». Autorisation dont on imagine mal, à supposer qu'elle ait été demandée, qu'elle ait pu être régulièrement accordée, les travaux en zone humide étant interdits et le risque d'une pollution du captage par les eaux usées étant flagrant. Il n'est en effet pas exceptionnel qu'un poste de relevage déborde ! Le captage, déjà jugé prioritaire pour les paramètres nitrates et pesticides par le SDAGE, le sera-t-il bientôt pour le paramètre Escherichia coli ? FN



© Evelyne Maho

À QUAND
UNE RÉELLE INFORMATION
DE LA POPULATION SUR LES
RISQUES ENCOURUS ?



Les larves de libellules

Artiste et naturaliste suisse, Paul-André Robert (1901-1977) est principalement connu pour son ouvrage *Les Libellules*, paru en 1958. Il a commencé à travailler dès l'âge de 16 ans à la rédaction et à l'illustration d'une monographie monumentale sur les larves de libellules d'Europe, travail achevé peu avant sa mort.

Ce livre présente enfin ce magnifique travail, resté inédit jusqu'à présent : 107 aquarelles reproduites dans leur format d'origine, d'une beauté et d'une précision scientifique uniques. De nombreux dessins au trait et croquis au crayon de détails morphologiques, des descriptions des espèces ainsi qu'une clé d'identification viennent les compléter.

Merveilleuse rencontre entre l'art et la science, ce livre bilingue constitue une ressource inestimable pour les entomologistes ainsi qu'un objet de collection incontournable pour les amateurs de livres entomologiques de qualité.



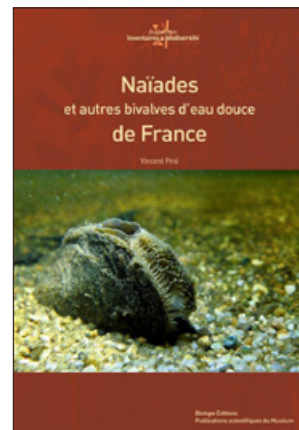
22 x 28 cm ; 336 pages ; 74,95 €
+ port (prix public 89,95 €)
Ouvrage en souscription :
envoyer un courriel à
opie@insectes.org
en indiquant en objet "livre Robert"

Naiades et autres mollusques bivalves d'eau douce de France

Les bivalves d'eau douce (dont font partie les moules) faisaient autrefois partie du paysage. Il en reste encore, bien loin de l'abondance passée malheureusement comme les mulettes perlières qui tapissaient le lit de nos rivières cristallines de Bretagne.

Synthèse de connaissances à l'attention des techniciens de rivières, des gestionnaires d'espaces naturels, des naturalistes passionnés... ce livre s'adresse aussi à tous ceux qui ont un jour éprouvé du plaisir à se retrouver seul, sur une berge, à contempler la ripisylve au son intermittent de la Bouscarle. En 336 pages richement illustrées de photographies et de croquis explicatifs, son auteur explore biologie animale, interactions entre nature, écologie et histoire, menaces et enjeux de conservation.

Publié aux éditions Biotopie et co-édité avec les Publications scientifiques du Muséum national d'histoire naturelle, cet indispensable outil de terrain nous redit combien les moules d'eau douce symbolisent la bonne santé des cours d'eau.



De Vincent Prié
Éditions Biotopie ; 336 pages ;
16,5x24 cm ; 49 €

Notre empreinte cachée Tout ce qu'il faut savoir pour vivre d'un pas plus léger sur la terre

Découvrir l'impact environnemental de nos pratiques grâce à des explications claires, des exemples précis et des infographies parlantes : voici le défi de cet ouvrage. La mobilité, l'alimentation et la boisson, le logement, les produits de consommation que sont les voitures ou les ordinateurs, tout y passe afin d'établir le top 10 des impacts. Ceux-ci sont ensuite décryptés plus finement et l'auteure propose quelques solutions faciles pour alléger notre empreinte. Un livre très accessible et pas culpabilisant, qui incite à améliorer nos pratiques et choix de consommation.



De Babette Porcelijn
Édition du Seuil, collection
Anthropocène ; 224 pages ;
17 x 24 cm ; 19,50 €

L'eau que nous sommes

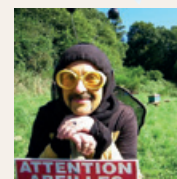
Aujourd'hui, bien que nous parlions de biodiversité et de transition écologique, ceux qui disposent d'eau en abondance ont tendance à la banaliser... et par là même à la négliger. Et, par un usage irrationnel et irresponsable, nous sommes déjà en train de causer de lourds préjudices aux générations futures.

Ce nouveau carnet d'alerte se propose d'enquêter sur cette large problématique, de l'agriculture, première source de pollution et première consommatrice d'eau dans le monde, à la gestion par des entreprises privées de ce bien commun.

Pierre Rabhi, Juliette Duquesne et la soixantaine de chercheurs, d'associations, d'agriculteurs, d'acteurs de la société civile interrogés ici nous alertent : notre rapport à l'eau doit changer ; il est impératif que nous prenions conscience de sa valeur irremplaçable. L'eau, aujourd'hui polluée, gaspillée, source de toutes sortes de profits, pourrait très bien devenir, demain, l'une des solutions aux problèmes majeurs de notre société.



De Pierre Rabhi et Juliette Duquesne
Presses du Chatelet - Collection
« Carnets d'alerte » ; 272 pages ;
15 €



Par dédé l'Abeillaud

Eun Tam bio ?

A Brest la commercialisation de produits à base de spiruline a le vent en poupe. Pour preuve, une boisson énergisante a vu le jour, la « Spiloe » (*Le Télégramme*, 28/07/18). Le concepteur a décidé de commencer par utiliser de la spiruline « car la ressource est à portée de main ». L'article précise en effet qu'elle provient d'une ferme bio de Plougastel-Daoulas. Qualifier des serres industrielles ainsi donne un sérieux coup de mou.

Matière grise

Des usagers s'insurgent contre le bitumage du cheminement doux à Landunvez (*Ouest-France*, 26/07/18). La communauté de communes avait pourtant annoncé que le chemin serait « stabilisé, empierré et sablé ». Interrogé, André Talarmin, président de la collectivité, précise que le goudron ne sera pas retiré et qu'un revêtement en sable a été prévu par-dessus. Ingénieuse idée, connaissant les conditions climatiques de la Bretagne. A défaut de trame verte, il y a de la matière grise.

Avec les zoneurs

Une méga ferme de production de micro-algues est en cours de construction sur 32 ha à Plouguenast (*AFP*, 01/08/18). La Bretagne est idéale pour son implantation à cause de sa ressource en lisier. Mais le projet a pris du retard notamment parce qu'ERB affirme que la ferme sera construite sur 12 ha de zones humides alors que l'industriel en comptabilisait 1,2 ha. Le terrassement ayant débuté, une troisième étude n'a pas été possible. Saluons ce comportement avec les zoneurs qu'il se doit.

Rien que Lamour

A Ploudalmezeau, la plage de Treompan a été fermée à la baignade durant tout l'été (*Le Télégramme*, 18/08/18). Une analyse du Froust, rivière qui se jette dans la mer, a décelé des bactéries d'origine animale et humaine. Eau et rivières de Bretagne préconise des contrôles sur tout le bassin versant. La mairesse, Marguerite Lamour, s'insurge contre un tel positionnement : « Vouloir faire peur à la population est incorrecte ». A Ploudalmezeau il y a de l'amour, rien que Lamour.

Laisse béton

Les côtes bretonnes n'échappent pas à l'action de la montée des eaux. « La majorité des côtes subit une érosion sérieuse », confirme un expert en risques hydrauliques (18/08/18). A Trégastel, d'importants travaux d'aménagements ont été réalisés pour préserver les maisons de sept riverains pour un coût de 250 000 euro, justifié par la mairie. Une telle mesure pour une poignée de privilégiés ? Laisse béton !

Lever un lièvre

Triskalia a tenté de dissimuler à un éleveur bovin de Moustéru qu'elle lui avait fourni de l'aliment contenant des antibiotiques non autorisés chez les ruminants (*Médiapart*, 29/08/18). Selon un technicien, l'éleveur aurait reçu par erreur un aliment pour les lapins, dépourvu d'antibiotiques d'après un cadre de la coopérative. Or, l'éleveur décide d'analyser un échantillon qui révèle la présence de six antibiotiques, au lieu de deux comme indiqué sur l'étiquette. Pour les adhérents de Triskalia, lever un lièvre doit devenir une seconde nature.

Perlimpinpin

Chez Synutra, la vente de poudre de lait infantile en direction de la Chine a été très en-deçà des prévisions de départ (*agrobiosciences*, 14/09/18). Résultat : les impayés, évalués à 30 millions d'euro auprès des producteurs de Sodiaal, s'accumulent au point d'obliger la coopérative laitière à racheter une partie de l'usine de Carhaix. Avec cette énième déconvenue, Synutra n'aura été d'aucun bénéfice pour le centre Finistère.





NOUS VOULONS DES COQUELICOTS

Les pesticides sont des poisons qui détruisent tout ce qui est vivant. Ils sont dans l'eau de pluie, dans la rosée du matin, dans le nectar des fleurs et l'estomac des abeilles, dans le cordon ombilical des nouveau-nés, dans le nid des oiseaux, dans le lait des mères, dans les pommes et les cerises. Les pesticides sont une tragédie pour la santé. Ils provoquent des cancers, des maladies de Parkinson, des troubles psychomoteurs chez les enfants, des infertilités, des malformations à la naissance. L'exposition aux pesticides est sous-estimée par un système devenu fou, qui a choisi la fuite en avant. Quand un pesticide est interdit, dix autres prennent sa place. Il y en a des milliers.

Nous ne reconnaissons plus notre pays. La nature y est défigurée. Le tiers des oiseaux ont disparu en quinze ans ; la moitié des papillons en vingt ans ; les abeilles et les pollinisateurs meurent par milliards ; les grenouilles et les sauterelles semblent comme évanouies ; les fleurs sauvages deviennent rares. Ce monde qui s'efface est le nôtre et chaque couleur qui succombe, chaque lumière qui s'éteint est une douleur définitive. Rendez-nous nos coquelicots ! Rendez-nous la beauté du monde ! Non, nous ne voulons plus. À aucun prix. Nous exigeons protection.

Nous exigeons de nos gouvernants l'interdiction de tous les pesticides en France. Assez de discours, des actes.

SIGNEZ L'APPEL A LA RÉSISTANCE POUR L'INTERDICTION DE TOUS LES PESTICIDES
WWW.EAU-ET-RIVIERES.ORG/COQUELICOTS